

Interventions et recherches sur le mariage des enfants entre 2020 et 2022 : examen des données probantes

 **FILLES, PAS EPOUSES** | Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants



unicef 
for every child

mars 2023



SUR LA PHOTO: Formation professionnelle avec des adolescentes du Gujarat, en Inde (2022). Les formations de ce genre leur offrent une expérience pratique et des compétences techniques spécialisées les aidant à obtenir un emploi stable et à éviter le mariage des enfants. Photo : © Sri Kolari / UNICEF

Rédigé pour le Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (le CRANK) par Amy Harrison, avec le soutien de l'équipe consultative du CRANK : Jean Casey, Arwyn Finnie, Jacky Repila de *Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants* ; Satvika Chalasani, du Fonds des Nations Unies pour la population ; et Manahil Siddiqi, de l'Initiative d'assistance technique stratégique (STAR) pour mettre fin aux pratiques préjudiciables du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF.

Le CRANK est une initiative conjointe de *Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants* et du Programme mondial du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) visant à mettre fin au mariage d'enfants.

1. Introduction	3
Données probantes sur le mariage des enfants : portrait de la situation	4
Le Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK)	5
2. Portée, méthodologie et limites du rapport	5
3. Synthèse des données	6
Éducation	6
Moyens de subsistance et droits économiques	9
Santé et droits sexuels et reproductifs	12
Capacité de s'exprimer, de choisir et d'agir	15
Changer les normes individuelles et collectives	17
Organisations de défense des droits des femmes et mouvements féministes	20
Cadres juridiques et budgétisation sensible au genre	21
4. Thèmes transversaux et contextuels	24
Intersectionnalité et inclusion	24
Changements climatiques, conflits et crises	26
5. Recommendations	30
Recherche	30
Programmation	31
Financement	32
Politique et plaidoyer	33
Bibliographie	34



SUR LA PHOTO : Payal Prajapati, 18 ans (au centre), mariée à l'âge de neuf ans, photographiée avec les membres de son équipe du Rajasthan, en Inde (2022). Payal est la cheffe d'équipe et une fille parmi de nombreuses autres ayant eu à convaincre ses parents de la laisser jouer. Le football est un moyen pour les filles de prendre de l'assurance et d'apprendre à défendre leurs droits.
Photo : © UNICEF/UN0723910

1. Introduction

La base de données factuelles sur le mariage des enfants¹ s'est considérablement développée au cours des dernières années. Cependant, nos connaissances restent marquées par des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne les moyens efficaces de prévenir le mariage des enfants et de répondre aux besoins des filles mariées, y compris dans les situations de crise et de conflit, et les meilleurs moyens de parer aux risques qui menacent spécifiquement les filles et les adolescentes visées par diverses formes de marginalisation.

Le présent examen porte sur les données factuelles produites entre 2020 et 2022 et sur les interventions éprouvées et prometteuses visant à prévenir le mariage des enfants et à soutenir les filles qui sont (ou ont été) mariées, divorcées, séparées ou veuves et/ou ont des enfants. Il comprend également des suggestions pour les recherches, politiques et programmes futurs.

Le mariage des enfants est un problème planétaire qui menace la vie, le bien-être et l'avenir de filles et d'adolescentes² de partout dans le monde. Plus de 650 millions de filles et de femmes dans le monde ont été mariées avant l'âge de 18 ans³. En dépit d'une récente diminution des taux de mariages d'enfants (qui sont passés de 25 % à 19 % entre 2008 et 2022⁴), chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans⁵. Les causes précises du mariage des enfants varient d'un contexte à l'autre, mais invariablement, le problème trouve son origine dans les inégalités de genre et est aggravé par la pauvreté, les normes sociales préjudiciables, l'insécurité et les obstacles à l'éducation. Les filles qui subissent de nombreuses formes conjuguées de marginalisation et de discrimination sont souvent les plus vulnérables au mariage des enfants et les moins susceptibles de bénéficier d'un soutien une fois mariées.

Le mariage des enfants peut avoir des conséquences dévastatrices et permanentes. Il expose les enfants et les adolescentes à un risque élevé de violence et de mauvais traitements. Les filles mariées ou en concubinage sont souvent forcées d'abandonner l'école et ont généralement de la difficulté à reprendre leurs études en raison de tâches domestiques accrues, de préjugés et de lois leur interdisant d'aller à l'école. Cette situation a des répercussions sur leur capacité à trouver un travail de qualité, à prendre des décisions éclairées, à accéder à des services de santé et à mener une vie autonome⁶. Elle peut également pousser les filles et leurs enfants dans un cycle de pauvreté intergénérationnelle. Les grossesses risquent d'avoir de graves conséquences à court et à long terme sur la santé des filles et de leurs enfants, tandis que leur report peut exacerber la stigmatisation, l'ostracisme et la violence⁷.

1. Le terme « mariage des enfants » englobe ici toutes les formes de mariages et d'unions d'enfants, précoces et forcés dont au moins une des parties n'a pas 18 ans. De cette façon, nous incluons l'ensemble des filles et des adolescentes touchées par la pratique, que leur union soit officielle ou non, et reconnaissons les différentes interprétations culturelles des concepts d'enfance et de développement, ainsi que la relation complexe entre l'âge, le consentement et l'imposition.
2. Nous utilisons le terme « filles » pour désigner les enfants de sexe féminin dans toute leur diversité et à tous les stades de la vie, de l'enfance à l'adolescence.
3. UNICEF, [Le mariage des enfants dans le monde](#), 2020a.
4. UNICEF, [COVID-19 A threat to progress against child marriage](#), UNICEF, New York, 2021a, p. 10.
5. UNICEF, [Child marriage](#). Consulté en novembre 2022.
6. UNICEF, [Le mariage d'enfants](#). Consulté en novembre 2022.
7. Organisation mondiale de la Santé, [Grossesse chez les adolescentes](#), 2022. Consulté en novembre 2022.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés à l'égard du mariage des enfants. À l'échelle mondiale, la prévalence a diminué d'environ 15 % depuis 2010. Cela signifie que 25 millions de mariages d'enfants ont été évités au cours de la dernière décennie⁸. La fin du mariage des enfants figure au premier rang des priorités mondiales : 93 États ont signé la cible 5.3 des Objectifs de développement durable visant à éliminer les mariages d'enfants, précoces et forcés et 40 États possèdent ou rédigent actuellement un plan d'action national pour la fin du mariage des enfants⁹. Aujourd'hui, le mariage des enfants est reconnu comme une violation des droits humains ayant des conséquences dramatiques à tous les niveaux de la société en raison des pertes de revenus et de la perpétuation intergénérationnelle de la pauvreté.

La prévalence, les causes et les conséquences du mariage des enfants sont également bien documentées. Dans un examen systématique des données publiées dans le monde entre 2000 et 2019, Manahil Siddiqi et Margaret E. Greene ont fait état d'une augmentation exponentielle du nombre de publications sur le mariage des enfants, qui est passé de seulement six en 2000 à 96 en 2014 et à 237 en 2019¹⁰. On reconnaît de plus en plus l'importance d'analyser les liens entre le mariage des enfants et d'autres facteurs (inégalités de genre, éducation, moyens de subsistance, droits en matière de santé, normes sociales et autres) pour mieux comprendre le problème, ainsi que l'importance d'agir à l'égard de ces liens pour y remédier, et ce dans les contextes humanitaires comme ceux de développement.

Malgré tout, même avant la pandémie de COVID-19, les progrès vers la fin du mariage des enfants étaient inégaux, les efforts peinant à atteindre les filles et les adolescentes les plus marginalisées, et le nombre absolu de mariages d'enfants stagnait en raison de la croissance démographique¹¹. La COVID-19 a eu de profondes répercussions : on évalue à 10 millions le nombre de filles supplémentaires qui seront mariées d'ici 2030 en raison de la pandémie¹². Par ailleurs, la COVID-19 ne représente pas l'unique défi : les changements climatiques, le ralentissement économique et des conflits émergents menacent tous de limiter le droit des filles de décider si, quand et avec qui elles souhaitent se marier.

Données probantes sur le mariage des enfants : portrait de la situation

En dépit de l'intérêt croissant envers le mariage des enfants ces deux dernières décennies, très peu d'études se sont penchées sur les moyens efficaces de le prévenir et d'aider les filles mariées. Selon la revue de la documentation de Manahil Siddiqi et de Margaret E. Greene, les données sur l'efficacité des interventions comportent des lacunes fondamentales. En effet, la majeure partie des 1 068 publications passées en revue portaient sur les déterminants, causes et conséquences du mariage des enfants, et les publications dans les revues à comité de lecture en particulier portaient beaucoup plus souvent sur l'analyse que sur la résolution de problèmes¹³. On observe également cette absence de recherches sur les moyens efficaces d'agir à l'égard du mariage des enfants dans des régions où de nombreuses analyses contextuelles ont déjà été menées sur les causes et conséquences de la pratique – autrement dit, des régions où le problème a sans doute déjà été suffisamment analysé.

Résultat : nous manquons de données pour éclairer les programmes. Par exemple, il est difficile de déterminer si – et dans quels contextes – les interventions axées sur un seul objectif précis sont plus ou moins efficaces que celles à composantes multiples. Il existe des exemples d'interventions à composantes multiples ayant contribué à réduire la prévalence du mariage des enfants (dont certaines seront examinées dans le présent rapport), ce qui est prometteur pour l'élaboration de programmes futurs. Cependant, des données suggèrent également que les interventions à composantes multiples ont un taux de réussite généralement bas et qu'elles sont plus difficiles à reproduire à grande échelle que celles axées sur un objectif en particulier¹⁴. Face à un problème urgent, le manque d'évaluations de qualité (en particulier des plus petites interventions au niveau communautaire ou sous-national) nous empêche de comprendre dans quelle mesure investir dans des interventions à composantes multiples en vaut la peine.

Il existe également un décalage entre les régions ayant fait l'objet du plus grand nombre d'études sur la prévalence et les causes du mariage des enfants et celles où la prévalence est la plus élevée. En dépit d'une prévalence du mariage des enfants très élevée, de nombreux pays ont rarement été mentionnés dans les études publiées depuis 2000 sur les causes et conséquences de la pratique. À cet égard, mentionnons notamment l'Érythrée, la Guinée, Madagascar, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud et le Tchad, où les taux de prévalence se situent entre 37 et 68 %. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'existence et la prévalence du problème sont moins bien reconnues en raison de la diversité de termes utilisés pour faire référence aux mariages et unions d'enfants¹⁵.

Enfin, nous ignorons beaucoup de choses sur les liens entre les différents aspects du mariage des enfants et certains groupes et tendances, que ce soit sur le plan de l'analyse ou des interventions. Notre compréhension des risques auxquels s'exposent

8. UNICEF, 2020a, *op. cit.*

9. *Filles, Pas Epouses, Une décennie de progrès : Dix ans de Filles, Pas Epouses et du partenariat mondial pour la fin du mariage des enfants*, 2021a.

10. M. Siddiqi et M. Greene, « *Mapping the field of child marriage: Evidence, gaps and future directions from a large-scale systematic scoping review, 2000-2019* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70 2022, p. S12.

11. *Filles, Pas Epouses*, 2021a, *op. cit.*, p. 10.

12. UNICEF, *10 millions de filles supplémentaires risquent d'être mariées durant leur enfance à cause de la COVID-19*, 2021b.

13. M. Siddiqi et M. Greene, 2022, *op. cit.*, p. S13.

14. A. Malhotra et S. Elnakib, « *20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 68, no 5 (2021a), p. 860.

15. M. Siddiqi et M. Greene, 2022, *op. cit.*, p. S14.

les enfants et les adolescent·e·s LGBTQIA+, les enfants vivant avec un handicap¹⁶ et les filles divorcées, séparées ou veuves est limitée, et ce à la fois en ce qui concerne les risques de mariage et ceux après le mariage¹⁷. Nos connaissances des moyens d'appuyer les filles déjà mariées en général sont extrêmement limitées. En effet, seulement 10,6 % de l'ensemble des publications analysées par Manahil Siddiqi et de Margaret E. Greene comprenait un volet sur les filles et les adolescentes mariées¹⁸. Ces dernières années, divers efforts ont amélioré notre compréhension des programmes portant sur l'égalité des genres, la violence basée sur le genre et les adolescentes. Mentionnons notamment le programme mondial de recherche « What Works to Prevent Violence¹⁹ », financé par le Royaume-Uni, et l'examen des données probantes sur la violence à l'égard des adolescentes dans les contextes humanitaires réalisé par Lindsay Stark, Ilana Seff et Chen Reis en 2021²⁰. Malgré tout, des adolescentes continuent d'être ignorées par les programmes, le financement et les politiques²¹. De plus, les changements climatiques menacent gravement le bien-être social, économique, physique et mental des filles²². Les données sur les changements climatiques et le mariage des enfants s'accumulent et ce lien mérite d'être étudié plus en profondeur.

Le Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK)

Nous nous trouvons à une période importante de notre travail pour la fin du mariage des enfants : en dépit des gains des 10 dernières années, les progrès devront se réaliser 17 fois plus rapidement si nous voulons atteindre la cible 5.3 des ODD et mettre fin au mariage des enfants d'ici 2030²³. Il existe des lacunes persistantes dans les données factuelles et bon nombre de programmes et de politiques ne s'appuient pas sur les données disponibles. Aussi, en 2019, *Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants*, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme mondial visant à mettre fin au mariage d'enfants du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont réuni des chercheur·se·s, des responsables politiques et des responsables de programmes afin de procéder à un examen des données factuelles sur le mariage des enfants. La réunion avait trois objectifs : examiner les progrès réalisés dans la réponse aux priorités de recherche pour mettre fin au mariage des enfants et soutenir les filles mariées ; identifier une série actualisée de priorités de recherche pour les cinq années à venir et élaborer une justification de ces priorités ; et déterminer les meilleurs moyens de soutenir la diffusion et l'utilisation des conclusions de recherche, ainsi que la mise en œuvre du nouveau programme de recherche²⁴.

Dans la foulée de cette réunion de 2019, *Filles, Pas Epouses* et le Programme mondial de l'UNFPA-UNICEF ont créé le CRANK. L'objectif : favoriser la coordination, l'harmonisation et l'équité de la recherche sur le mariage des enfants dans le monde. Les réunions du CRANK rassemblent différent·e·s acteur·rice·s œuvrant à l'égard du mariage des enfants dans le but de partager et d'examiner les plus récentes données factuelles de différents thèmes prioritaires²⁵ et d'encourager les responsables de politiques et de programmes à utiliser les données factuelles. Le CRANK sert également de mécanisme de gestion des savoirs aux fins de suivi des recherches actuelles et futures.²⁶

2. Portée, méthodologie et limites du rapport

C'est dans ce contexte, et à l'appui des objectifs fondateurs du CRANK, que le CRANK a commandé le présent examen des données en septembre 2022. Celle-ci se veut une revue des données factuelles publiées depuis 2020 sur les moyens efficaces de prévenir le mariage des enfants et de soutenir les filles déjà mariées, y compris dans le cadre d'efforts de prévention et de réponse dans des contextes humanitaires. La revue se penche également sur les plus récentes données concernant diverses crises (dont les changements climatiques) et leur impact sur le mariage des enfants et présente des exemples récents de réponses prometteuses. Des données sur la prévalence et l'impact sont incluses pour dresser un état des lieux et pour souligner les possibilités de programmes et de recherches futurs. Elles devraient être utiles à toutes les parties prenantes œuvrant à l'égard du mariage des enfants.

Les recherches réalisées pour l'établissement du présent rapport sont entièrement documentaires. Elles s'appuient sur la littérature anglophone en accès libre publiée entre janvier 2020 et février 2022 (outre quelques exceptions). La portée des interventions étudiées varie grandement, des interventions à grande échelle axées sur les services et les systèmes publics aux programmes à moyenne ou petite échelle et aux interventions communautaires. Certaines avaient également pour objectif de changer les écosystèmes juridiques relativement au mariage des enfants, dans les contextes humanitaires comme ceux de développement. L'incidence des interventions sur le mariage des enfants pouvait constituer un résultat primaire, secondaire ou imprévu.

16. J. Meaney-Davis, H. Lee et K. Andrae, *Disability Inclusion Helpdesk 38: Disability and child marriage*, 2020.

17. K. Howe, E. Stites, M. Moran et al., *Circumscribed lives: Separated, divorced and widowed female youth in South Sudan and the Kurdistan region of Iraq*, Tufts University, 2022, p. 2.

18. M. Siddiqi et M. Greene, 2022, *op. cit.*, p. S13.

19. What Works to Prevent Violence, première phase. <https://www.whatworks.co.za/>; What Works to Prevent Violence, deuxième phase. <https://www2.preventvaw.org/>.

20. L. Stark, I. Seff et C. Reis, « *Gender-based violence against adolescent girls in humanitarian settings: A review of the evidence* », *Lancet Child and Adolescent Health*, vol. 5, no 3 (2021).

21. UNICEF, *Building back equal with and for adolescent girls: A programme strategy for UNICEF 2022-2025*, UNICEF, New York, 2022a, p. 6.

22. A. Carrico, K. Donato et al., « *Extreme weather and marriage among girls and women in Bangladesh* », *Global Environmental Change*, no 65 (2020).

23. UNICEF, *Looking ahead towards 2030: Eliminating child marriage through a decade of action*, UNICEF, New York, 2022, p. 2.

24. A. Finnie, E. Malhotra, M. Travers et al., *Faire progresser la base de données factuelles sur les stratégies visant à mettre fin au mariage des enfants et à appuyer les filles mariées : Compte rendu de réunion, du 30 septembre au 2 octobre 2019*, 2020.

25. Pour les enregistrements des réunions passées du CRANK, voir : <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/reseau-de-recherche-sur-le-mariage-des-enfants-crank/reunions-trimestrielles-du-crank/>

26. L'outil de suivi de recherche du CRANK, disponible en ligne, comprend les recherches actuelles et futures des membres du CRANK : <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/reseau-de-recherche-sur-le-mariage-des-enfants-crank/suivi-de-recherche-crank/>



SUR LA PHOTO : Une jeune réfugiée rohingya entre dans un centre d'apprentissage de l'UNICEF à Cox's Bazar, au Bangladesh (2022). L'éducation apporte une stabilité et une structure aux filles devant composer avec des traumatismes et les protège contre le mariage des enfants.
Photo : © UNICEF/UN0751764/Spiridono/

3. Synthèse des données

La présente section se penche sur les plus récentes données factuelles dans les principaux domaines thématiques liés à la prévention du mariage des enfants et à la réponse aux besoins des filles mariées, à savoir : l'éducation ; les moyens de subsistance et les droits économiques ; la santé sexuelle et reproductive ; la capacité de s'exprimer, de choisir et d'agir ; les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes ; et les réformes juridiques et la budgétisation sensible au genre. Elle examine ensuite deux questions intersectorielles : les groupes faisant face à des facteurs de risques croisés, notamment les filles et les adolescentes vivant avec un handicap et les enfants et les adolescent·e·s LGBTQIA+ ; et les crises, dont la crise climatique. Chaque section a pour objectif de brosser un tableau du paysage actuel des données. Les forces et faiblesses des différentes approches sont illustrées au moyen d'exemples tirés de programmes (principalement de ceux ayant fait l'objet d'un examen rigoureux). On y présente également les lacunes dans les connaissances et des suggestions de recherches futures.

Éducation

Ce que nous savons :

- **L'éducation des filles est un facteur de protection contre le mariage des enfants en toute circonstance.**²⁷ Le lien entre la fréquentation scolaire des filles et la prévention du mariage des enfants a été démontré : le taux de mariages d'enfants des filles qui terminent leurs études secondaires est inférieur de deux tiers (66 %) à celui des filles sans instruction, tandis que ce taux est 80 % inférieur chez les filles ayant suivi des études supérieures²⁸. L'enseignement secondaire joue un rôle particulièrement important dans la prévention du mariage des enfants²⁹ : pour chaque année d'études secondaires supplémentaire, une fille est 6 % moins susceptible de se marier avant ses 18 ans³⁰.
- **Les filles qui abandonnent l'école sont beaucoup plus susceptibles de se marier précocement** et 87 % des adolescentes mariées ne fréquentent pas l'école³¹. La pauvreté, les inégalités de genre, le risque de violence à l'école et près des écoles, la précarité menstruelle et l'accès limité à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR) contribuent tous à l'abandon scolaire prématuré des filles³². Le mariage des enfants en soi est un obstacle considérable à la poursuite des études des filles. En effet, les filles mariées ou en couple pourraient devoir assumer des responsabilités domestiques supplémentaires, tomber enceintes, devoir s'occuper des enfants ou se heurter à une stigmatisation et même à des lois qui les empêchent de retourner à l'école.

27. M. Plesons, E. Travers, A. Malhotra et al., « *Updated research gaps on ending child marriage and supporting married girls for 2020–2030* », *Reproductive Health*, vol. 18, no 52 (2021), p. 3.

28. UNICEF, *The power of education to end child marriage*, 2022b, p. 7.

29. UNICEF, *Vers l'élimination du mariage des enfants : tendances mondiales et portrait des progrès*, 2021c, p. 69.

30. Q. Wodon et al., *Missed opportunities: The high cost of not educating girls*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2018.

31. UNICEF, 2022b, *op. cit.*, p. 9.

32. UNICEF, *Girls' education*. Consulté en novembre 2022.

- **La COVID-19 a entraîné une hausse des taux d'abandon scolaire, ce qui augmente le risque que les filles non scolarisées ne retournent pas à l'école.**³³ La pandémie a provoqué une augmentation catastrophique des taux de mariages d'enfants et de grossesses précoces dans de nombreux contextes. Dans les contextes d'urgence, les filles font face à un risque accru de mariage précoce lorsque les écoles sont fermées ou inaccessibles. De plus, la perturbation de leur éducation peut avoir de graves répercussions sur la possibilité de subir des violences basées sur le genre, de terminer des études secondaires ou supérieures et de trouver un emploi stable³⁴.

Nouvelles données :

Il est de plus en plus manifeste que les transferts monétaires constituent un outil efficace pour garder les filles à l'école, surtout lorsqu'ils sont conditionnels à la fréquentation scolaire. En 2004, le gouvernement du Pendjab a lancé un programme de transferts monétaires conditionnels (TMC) pour l'éducation des filles. Selon un examen du programme, chaque année de participation au programme augmentait la possibilité de terminer les études secondaires de 1,9 % et diminuait la possibilité de mariage précoce de 3,5 %. L'examen a également relevé des effets intergénérationnels : les enfants des femmes ayant participé au programme étaient moins susceptibles de souffrir d'insuffisance pondérale (-1,7 %) et de retard de croissance (-1,9 %)³⁵. Les TMC liés à l'éducation semblent être efficaces dans tous les contextes de mariage, dans les grands programmes publics comme dans ceux à composantes multiples de plus petite envergure³⁶. Une synthèse des données sur les transferts monétaires et l'éducation publiée en 2021 souligne toutefois certaines lacunes : les TMC liés à l'éducation risquent d'exclure les filles les plus vulnérables au mariage des enfants ; les ménages les plus pauvres peuvent avoir de la difficulté à respecter les conditions rattachées à certains comportements (p. ex., la rétention scolaire) ; et les sanctions punitives comme la réduction des allocations peuvent avoir des conséquences extrêmement négatives³⁷.

Cette incidence positive des TMC liés à l'éducation sur le report du mariage n'est pas aussi manifeste dans le cas des transferts monétaires sans condition (TMSC). En effet, si les ménages n'ont pas déjà une préférence pour l'école, les TMSC risquent peu de les inciter à remplacer le mariage par l'éducation. D'après une étude de 2020 sur les TMSC du régime népalais d'allocations de vieillesse, les allocations ont aidé les ménages à réaliser ce qu'ils prévoyaient déjà faire pour les adolescent-e-s, avec des résultats différents selon le genre, l'âge et le contexte³⁸. D'après les constatations de l'étude, les allocations ont systématiquement augmenté la fréquentation scolaire ordinaire des adolescentes vivant avec une aînée. Cependant, en ce qui concerne les adolescent-e-s plus âgé-e-s, le tableau devient plus complexe : dans les ménages avec une aînée, l'allocation a aidé les garçons plus vieux à migrer à la recherche de travail, tandis que dans les ménages avec une aînée ou un couple âgé, l'allocation a souvent été utilisée pour précipiter le mariage des filles plus vieilles, comme elle facilitait le paiement de la dot³⁹.

Ces différents effets des transferts monétaires sur les ménages selon le genre des prestataires sont corroborés par une étude de 2021 sur le lien entre les ressources économiques parentales et le mariage des enfants en Éthiopie. Cette étude, qui portait sur des données de 2011 à 2014, a révélé qu'un accroissement d'une unité d'écart-type des actifs de la mère était associé à une diminution de 37 à 53 % de la possibilité de mariage d'enfant de la fille, tandis qu'un accroissement d'une unité d'écart-type des actifs du père était associé à une augmentation de 0 à 37 % de la possibilité de mariage d'enfant de la fille⁴⁰. Il convient de noter que très peu d'études ont été menées sur les conséquences des transferts monétaires selon le genre des prestataires et que des recherches plus approfondies s'imposent pour mieux comprendre ce lien⁴¹.

Dans l'ensemble, l'examen des allocations de vieillesse du Népal a démontré à quel point il est important de comprendre la relation entre l'âge, le genre (des enfants et des adultes au sein du ménage), la qualité des écoles et les préférences en la matière (p. ex., écoles privées ou écoles publiques) pour déterminer dans quelle mesure des TMSC pourraient favoriser l'éducation des filles et prévenir le mariage des enfants. Cela témoigne du besoin plus général de combiner les transferts monétaires à des approches promouvant l'égalité des genres qui remédient aux normes genrées qui sous-tendent les décisions liées au mariage des enfants. En effet, à eux seuls, les transferts ne changeront pas les opinions sur le mariage des enfants à court terme⁴² et pourraient tout simplement retarder l'inévitable une fois la fin du soutien financier ou matériel⁴³.

De plus en plus de données montrent que les interventions à l'égard de l'éducation des filles peuvent contribuer de manière importante, voire essentielle, à la réussite des interventions à composantes multiples, compte tenu du rôle central de l'éducation dans la prévention du mariage précoce et de ses liens avec d'autres secteurs et aspects du cadre socioécologique des filles et des adolescentes. Dans le cadre du programme Marriage: No Child's Play, mis en œuvre par la More Than Brides alliance en Inde, au Mali, au Malawi et au Niger de 2016 à 2022, la plus grande réduction du taux de mariages d'enfants a été observée en Inde (où le taux a diminué de 69 % dans les zones d'intervention), un résultat en partie

33. UNESCO, COVID-19 education response: *How many students are at risk of not returning to school?*, 2020, p. 1.

34. *Filles, Pas Epouses*, *L'éducation des filles et le mariage des enfants*, 2022a, p. 1.

35. T. Musaddiq et F. Said, « *Educate the girls: Long run effects of secondary school for girls in Pakistan* », *World Development*, vol. 161, no C 2023.

36. N. Mathers, *Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants*, *Filles, Pas Epouses*, 2021. p. 37.

37. *Ibid.*, p. 45.

38. N. Mathers, *Poverty, cash transfers and adolescents' lives: exploring the unintended consequences of Nepal's social pension, a mixed methods study*, *London School of Economics and Political Science*, p. 250.

39. *Ibid.*, p. 251.

40. F. M. Muchomba, « *Parents' assets and child marriage: Are mother's assets more protective than father's assets?* », *World Development*, vol. 138, no C 2021.

41. N. Mathers, 2021, *op. cit.*, p. 38.

42. *Ibid.*, p. 43.

43. A. Aguilera, S. Green, M. Greene *et al.*, « *Multidimensional measures are key to understanding child, early, and forced marriages and unions* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, no 2 2021.

attribuable à l'augmentation de l'inscription et de la rétention scolaire des filles⁴⁴. Ces résultats témoignent également des retombées que peuvent avoir les programmes à l'égard du mariage des enfants dans les contextes où la prévalence diminue déjà, comme en Inde.

Une tendance semblable a été relevée par une étude longitudinale de 2022 sur l'Adolescent Girls Initiative-Kenya (AGI-K), une intervention multisectorielle menée de 2015 à 2017 qui ciblait 2 147 filles âgées de 11 à 14 ans dans le Kenya pastoral. Le programme s'appuyait sur un modèle « prévention de la violence-plus » et les villages étaient visés par quatre types d'interventions attribués de manière aléatoire : prévention de la violence uniquement ; prévention de la violence et éducation ; prévention de la violence, éducation et santé ; et une combinaison des trois. D'après son évaluation, le programme a contribué à une réduction de 34 % du taux de mariage précoce chez les filles non scolarisées et de 43 % du taux de grossesses. Selon une enquête menée en 2019, soit deux ans après le programme, ces gains ont été maintenus. L'évaluation a toutefois signalé que seules les interventions comprenant le volet éducation (à savoir, des TMC liés à l'éducation) ont porté des fruits⁴⁵.

Les interventions centrées sur l'éducation des filles peuvent également avoir une incidence positive sur d'autres voies de changement lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche à composantes multiples. Au Bangladesh, le programme « Keeping Girls In School » (KGIS) ciblait des filles de 12 à 15 ans de trois villages aux taux élevés de mariages d'enfants entre 2018 et 2021 au moyen de composantes multiples : soutien scolaire, groupes de filles, mentorat, renforcement des capacités et mobilisation communautaire. Le programme, qui ciblait des filles ayant quitté le système d'enseignement formel ou susceptibles d'abandonner l'école prématurément, a mené à une réduction du taux de mariage des enfants de 19 à 17 % (comparativement à une augmentation de 22 à 25 % dans les zones témoins). En intervenant à l'égard de nombreuses voies de changement, le programme a également augmenté le nombre de filles ayant recours à des contraceptifs avant leur première grossesse (de 60 à 67 %), ayant recours à un établissement de santé pour l'accouchement (de 40 à 55 %) et occupant un travail (mieux) rémunéré par rapport aux zones témoins. Tous ces facteurs ont contribué au renforcement de l'autodétermination et du bien-être des filles et à une amélioration des résultats scolaires⁴⁶.

La question de l'« offre » d'enseignement peut être aussi importante que celle de la « demande », surtout en ce qui concerne les filles marginalisées, et peut constituer un obstacle même lorsqu'il existe une volonté d'instruire les filles. En 2021 a été publiée une synthèse de l'évolution des données sur le mariage des enfants de 2000 à 2019. Selon cette synthèse, dans certains contextes, un nombre croissant de parents souhaitent rompre avec la tradition et soutenir les études de leurs filles plutôt que leur mariage. Toutefois, cette ambition est freinée par la piètre qualité et disponibilité des établissements scolaires, surtout au niveau secondaire⁴⁷. Les retombées potentielles de ces changements de mentalités sont perdues si elles se heurtent à des obstacles structurels à l'accès à l'éducation.

Une recherche menée au Malawi en 2021 s'est penchée sur les raisons pour lesquelles une augmentation considérable du niveau de scolarité n'a pas été accompagnée d'une diminution de la prévalence du mariage des enfants. La recherche a révélé que, en raison de la piètre qualité de l'enseignement, les filles ne sont pas toujours en mesure de développer une solide base de connaissances leur permettant d'intégrer un marché du travail déjà saturé, entre autres raisons⁴⁸. Cela est particulièrement pertinent pour les filles marginalisées, qui sont moins susceptibles de développer les compétences fondamentales et transférables nécessaires pour obtenir un emploi plus tard, que ces compétences soient acquises à l'école ou ailleurs⁴⁹.

L'étude sur les allocations de vieillesse au Népal comportait un aspect novateur : l'inclusion de la qualité de l'enseignement dans son analyse. Selon les constatations de l'étude, dans les contextes où l'enseignement public est de piètre qualité, les TMC sont peu susceptibles d'encourager la rétention scolaire des filles si ces dernières sont exposées à un risque de violence, ont des difficultés scolaires ou font l'objet de pressions pour se marier ou travailler⁵⁰. Malgré les retombées des TMC liés à l'éducation, ceux-ci ne sont pas recommandés dans les contextes où aucun enseignement de qualité n'est offert⁵¹.

Les programmes d'éducation promouvant l'égalité des genres pourraient être plus susceptibles de lever les obstacles à l'éducation des filles (à la fois sur le plan de l'offre et de la demande) et de prévenir le mariage des enfants. En 2020, le Real Centre et l'Université de Cambridge ont élaboré un cadre s'appuyant sur une synthèse mondiale de cas de leadership à fort impact en matière d'éducation des filles au cours des deux dernières décennies. Le cadre précise à quoi pourrait ressembler le leadership individuel et collectif pour différentes fonctions gouvernementales (ministères, coalitions parlementaires, fonctionnaires, parlementaires, chef-fe-s d'État et ministres) et la façon dont ces différentes formes de leadership peuvent se combiner et provoquer de grands changements systémiques à l'appui de l'éducation des filles. Le cadre attirait notamment l'attention sur la façon dont des femmes leaders influentes peuvent servir de modèle pour les jeunes et militer publiquement en faveur des droits des filles et des adolescentes⁵².

44. A. Melnikas, G. Saul et al., *More Than Brides Alliance: Endline evaluation report*, Population Council, p.30.

45. K. Austrian, E. Soler-Hampejsek et al., « *Impacts of multisectoral cash plus programs on marriage and fertility after 4 years in pastoralist Kenya: A randomized trial* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, no 6 2022, p. 885.

46. S. Ainul, F. Noor et al., *Keeping girls in schools to reduce child marriage in rural Bangladesh: Endline assessment*, Population Council, 2021, p. 30.

47. A. Malhotra et S. Elnakib, *Evolution in the evidence base on child marriage 2000-2019*, UNFPA, 2021b, p. 87.

48. E. Soler-Hampejsek, B. Kangwana et al., « *Education, child marriage, and work outcomes among young people in rural Malawi* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, no 6 (2021), p. S63.

49. P. Rose, *Exploring the school to work transition for adolescent girls*, University of Cambridge, p. 11.

50. N. Mathers, 2020, *op. cit.*, p. 254.

51. *Filles, Pas Epouses, Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants*, 2021b, p. 5.

52. P. Rose, R. Gordon et al., *Transformative political leadership to promote 12 years of quality education for all girls*, REAL Centre, Cambridge University, 2020, p. 18.

Les programmes publics de protection sociale à grande échelle, qu'ils comprennent ou non une composante de TMSC ou de TMC, ont un potentiel d'influence énorme sur l'éducation des filles et le mariage des enfants, comme en témoignent le programme Productive Safety Net en Éthiopie et le programme Pani Beti Apna Dhan en Inde, qui sont tous deux examinés plus loin dans la section sur les moyens de subsistance et droits économiques, p. 9. Cependant, leur impact potentiel peut être encore plus grand s'ils comprennent un objectif précis lié à la réduction du risque de mariage d'enfants, une compréhension nuancée des pratiques et des facteurs liés au mariage des enfants et une certaine flexibilité permettant de répondre à ces différents facteurs dans différents contextes et de s'y adapter⁵³.

Points principaux :

- **Les transferts monétaires sont fortement susceptibles d'améliorer l'éducation des filles et de prévenir le mariage des enfants. Toutefois, pour être efficaces à long terme, ils doivent probablement être mis en œuvre d'une façon qui promeut l'égalité des genres** et jumelés à des investissements multisectoriels et à des engagements visant à changer les normes et les facteurs socioéconomiques à l'origine des mariages précoces. Les TMSC en particulier, quoique potentiellement plus inclusifs, risquent davantage de reproduire les comportements en place en matière d'éducation et de mariage des enfants et pourraient exacerber ou favoriser des décisions négatives dans certains contextes. Enfin, le lien entre le genre de la personne qui reçoit le transfert et l'incidence sur les décisions liées au mariage des enfants mérite d'être étudié plus en profondeur.
- **L'éducation pourrait constituer un élément indispensable de tout programme à composantes multiples réussi** visant à prévenir le mariage des enfants. Elle pourrait également être la composante la plus susceptible de favoriser des changements positifs liés à d'autres facteurs de protection, notamment le recours aux services de santé. Il serait utile de vérifier si les changements d'opinions et de comportements attribuables à un programme se maintiennent après la fin du programme de manière à pouvoir mieux juger de leur efficacité.
- **Les interventions qui favorisent la demande d'éducation ne représentent qu'une pièce du puzzle. En effet, les facteurs liés à l'offre sont d'une importance majeure, notamment la qualité et l'accessibilité de l'éducation**, et pourraient freiner les progrès des interventions à l'égard de la demande (et risquer de causer du tort) s'ils sont négligés. Afin de mobiliser les décideur-se-s au niveau national et de les encourager à élaborer des budgets et des politiques sensibles au genre qui promeuvent l'égalité des genres, il pourrait s'avérer utile d'utiliser les outils et cadres récemment créés à cette fin.

Moyens de subsistance et droits économiques

Ce que nous savons :

- **La pauvreté est l'une des causes principales du mariage des enfants**⁵⁴. Les interventions qui réduisent le fardeau financier des ménages⁵⁵, soutiennent l'accès des adolescentes à des activités rémunératrices fiables et décentes⁵⁶ et remédient aux normes qui limitent l'accès des femmes au marché du travail peuvent avoir un effet immense sur la prévention du mariage précoce et le bien-être des filles déjà mariées ou vivant en concubinage⁵⁷.
- **Le mariage des enfants limite considérablement l'indépendance financière et les perspectives économiques des adolescentes** en raison d'une éducation interrompue prématurément, de tâches ménagères accrues, des effets sur la santé et le bien-être et de la stigmatisation et de la discrimination qui sont courantes à l'endroit des femmes mariées et des mères en milieu de travail⁵⁸. Il a récemment suggéré que le mariage des enfants pourrait être considéré comme une forme de travail des enfants (en soi ou en tant que facteur menant au travail des enfants)⁵⁹.
- **Les programmes qui enseignent aux filles de tous âges des aptitudes de la vie courante et des compétences entrepreneuriales pendant leurs études secondaires (et non en remplacement de ces études) et/ou après ces études secondaires peuvent aider ces dernières à utiliser leurs compétences dans le cadre d'un poste ou d'un travail indépendant**⁶⁰.
- **Le renforcement des compétences de la vie courante des filles ne réduit pas nécessairement leur vulnérabilité au mariage des enfants, à la violence et à l'insécurité économique**. Les adolescentes peuvent avoir de la difficulté à mettre à profit leurs compétences en raison de normes de genre restrictives, lesquelles pourraient les exposer à un risque de violence et d'exploitation dans des postes précaires et mal payés à prédominance féminine⁶¹. Les interventions qui ne se concentrent que sur la demande risquent de se heurter à de tels obstacles du point de vue de l'offre.

53. N. Mathers, 2021, *op. cit.*, p. 44.

54. S. Psaki, A. Melnikas, E. Haque, G. Saul, C. Misunas, S. Patel, T. Ngo et S. Amin, 2021, « *What are the drivers of child marriage? A conceptual framework to guide policies and programs* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, no 6 2021, p. S13.

55. *Filles, Pas Epouses*, 2021b, *op. cit.*, p. 1.

56. P. Rose, 2021, *op. cit.*, p. 22.

57. *Ibid.*

58. Centre international de recherche sur les femmes, *The economic impacts of child marriage: Key findings*, ICRW, 2018, p. 3.

59. C. Boender, *The relationship between child labour and child marriage: A discourse analysis*, UNICEF, 2021, p. 2.

60. P. Rose, 2021, *op. cit.*, p. 25.

61. Voir par exemple : OIT, *Gendered impacts of COVID-19 on the garment sector*, 2020.

Nouvelles données :

Des données suggèrent que les programmes à grande échelle visant à réduire l'insécurité des ménages peuvent réduire la prévalence du mariage des enfants et améliorer l'efficacité des programmes dans leur ensemble. Cependant, dans les contextes où la pratique est profondément enracinée, il pourrait être important de remédier aux normes sociales sous-jacentes afin d'éviter une augmentation imprévue du nombre de mariages d'enfants. Un rapport de l'UNICEF de 2022 sur le programme éthiopien Productive Safety Net Programme (PSNP) souligne l'impact de l'inclusion d'une composante de « filet de sécurité intégré » (Integrated Safety Net Programme, ISNP) au PSNP dans la région de l'Amhara et à Addis-Abeba⁶². L'ISNP a été ajouté au programme de protection sociale national de l'Éthiopie en 2018 dans la foulée d'une recherche ayant démontré que le PSNP avait contribué à une réduction du nombre de mariages d'enfants chez les filles âgées de 12 à 17 ans, et ce malgré le fait que ce résultat ne figurait pas parmi les objectifs du programme lors de son lancement en 2005.

D'après les constatations du rapport d'impact préliminaire de l'ISNP (2020), l'ISNP aiderait le PSNP à remédier aux normes de genre néfastes liées aux inégalités de genre⁶³. Selon les résultats préliminaires, la composante de communication pour le changement de comportement de l'ISNP a joué un rôle central à l'égard de questions comme le mariage précoce, les méthodes disciplinaires et les pratiques alimentaires. Pour les deux dernières années de l'ISNP, le rapport recommande une intervention accrue au sein des groupes de moyens de subsistance du PSNP et une plus grande participation des agentes de vulgarisation sanitaire, des travailleur·se·s sociaux·les et des bénévoles communautaires en ce qui concerne la gestion de cas et le suivi de la fréquentation scolaire⁶⁴.

Le PSNP a toutefois entraîné des conséquences imprévues : dans certains contextes, l'aide financière a été utilisée pour couvrir les frais de mariage et a donné lieu à une augmentation du nombre de demandes en mariage visant des ménages ayant maintenant atteint la sécurité financière. Ces imprévus témoignent de la nécessité de combiner les stratégies économiques globales à des efforts de transformation des normes de genre et sociales profondément enracinées qui perpétuent le mariage des enfants⁶⁵.

C'est également l'un des constats d'une étude de 2021 sur le programme Pani Beti Apna Dhan (ABAD) en Inde. L'étude a examiné les effets indirects à long terme du programme sur le capital humain des filles et des femmes. Le programme ABAD, qui a été mis en œuvre de 1994 à 1998, offrait à des familles de l'État de l'Haryana des bons d'épargne à long terme et une aide financière unique au 18e anniversaire des filles, à la condition qu'elles ne se marient pas. Le programme a donné lieu à une diminution de 5,1 % du taux de mariage avant l'âge de 18 ans, mais l'étude de 2021 a révélé qu'il avait provoqué une hausse de 8,8 % du nombre de mariages de filles de 18 et 19 ans, ce qui suggère que de nombreuses familles ont simplement attendu d'obtenir le virement pour marier leurs filles.

De récentes données suggèrent que les formations sur les moyens de subsistance et les compétences de la vie courante sont très utiles aux yeux des adolescentes et des femmes. Cependant, à défaut d'une évolution des mentalités quant aux rôles de genre traditionnels, il pourrait être difficile pour ces femmes et adolescentes d'accéder à ces compétences et de les utiliser. D'après un examen de programmes d'espaces sûrs dans la région des États arabes réalisé en 2021, alors que les espaces sûrs avaient pour principale vocation d'encourager le bien-être psychosocial, les filles et les femmes s'intéressaient avant tout aux possibilités de formation professionnelle et de soutien économique⁶⁶. Les programmes d'espaces sûrs ou d'autonomisation des filles peuvent leur donner l'occasion de renforcer les trois compétences considérées comme nécessaires à l'acquisition de moyens de subsistance productifs (compétences fondamentales, polyvalentes et techniques/professionnelles) dans les situations où la marginalisation, un faible niveau d'instruction ou un contexte d'instabilité ou de crise limitent leurs possibilités en la matière⁶⁷.

Dans le cadre d'une recherche menée en Jordanie et en Ouganda en 2021, les filles et les parents ont mentionné l'importance d'avoir accès à d'autres formes d'éducation pour les filles exclues du système d'enseignement pendant la guerre (ou pour celles n'arrivant pas à progresser dans l'enseignement traditionnel). Le besoin de formation professionnelle a été mentionné tout particulièrement – notamment dans des domaines comme la couture, la coiffure, la restauration ou la menuiserie – comme moyen d'accroître l'indépendance financière des adolescentes⁶⁸. Cela mérite d'être souligné, comme bien souvent les programmes d'espaces sûrs se concentrent davantage sur l'autonomisation des filles et les aiguillages vers les services de santé sexuelle et reproductive (SSR) que sur les moyens de subsistance et l'acquisition de compétences.

62. UNICEF, *Leveraging large-scale sectoral programmes to prevent child marriage*, 2022c, p. 29-38.

63. UNICEF, *Impact evaluation of the Integrated Safety Net Programme in the Amhara Region of Ethiopia: Baseline report*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2020c, p. 154.

64. UNICEF, 2022c, *op. cit.*, p. 35.

65. *Ibid.*, p. 24-27.

66. UNFPA, *Transcending norms: Gender-transformative approaches in women's and girls' safe spaces in humanitarian settings*, 2021, p. 11.

67. P. Rose, 2021, *op. cit.*, p. 5.

68. J. Freccero et A. Taylor, *Child marriage in humanitarian crises: Girls and parents speak out on risk and protective factors, decision-making, and solutions*, faculté de droit du Centre des droits humains de l'Université de Californie à Berkeley, Save the Children, Plan International, Centre de recherche et d'information de la Fondation Roi Hussein, 2021, p. 37.

Cependant, en Syrie et en Cisjordanie, des maris et d'autres membres masculins de la famille initialement favorables aux programmes d'espace sûr ont commencé à restreindre la participation des adolescentes lorsque les activités s'avéraient contraires aux normes de genre traditionnelles. De même, si le programme ABAD a augmenté les chances des filles de terminer leurs études, il n'a eu aucun effet à long terme sur la participation des femmes à la population active. Ce résultat pourrait être dû au fait que le programme n'a pas augmenté le nombre d'adolescentes terminant leurs études postsecondaires ou au fait qu'il n'a pas changé les normes de genre profondément ancrées, lesquelles ont empêché les femmes de travailler en dehors de la maison, peu importe leur niveau d'éducation⁷⁰.

Même dans les contextes où les filles poursuivent leur éducation et/ou leur formation en compétences de la vie courante, les filles et les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'occuper des postes précaires et mal payés qui les exposent à des risques physiques et économiques sans protection sociale adéquate. Cela vaut aussi pour les filles et les adolescentes mariées qui sont forcées de travailler en marge de l'économie structurée en raison de leurs nombreuses responsabilités liées aux tâches ménagères et aux soins des enfants et des personnes âgées. Il en va de même pour les mères adolescentes, comme en témoigne les constatations d'une recherche menée en 2020 : bien que les femmes vivant avec un partenaire aient un taux plus faible de participation à la population active que les femmes vivant seules, ce sont les enfants (surtout les enfants jeunes ou nombreux) qui sont la principale cause de la faible participation des femmes à la population active, comme les responsabilités parentales incombent généralement de manière disproportionnée ou entièrement aux femmes⁷¹. À cet égard, notons qu'une analyse de discours publiée en 2021 par l'UNICEF recense différents arguments selon lesquels le mariage des enfants en soi constitue une forme de travail des enfants ou, à tout le moins, un état qui limite la capacité d'agir des adolescentes en ce qui concerne le travail à la maison et à l'extérieur⁷².

Des données suggèrent que l'existence de formations sur des compétences pratiques dans un contexte de marché du travail favorable peut contribuer à repousser le mariage. En effet, une synthèse de cinq études portant sur le marché du travail et la formation pratique publiée en 2020 a révélé des résultats positifs systématiques⁷³. Par exemple, on estime que la présence d'usines de confection au Bangladesh a eu un plus grand impact sur la rétention scolaire des filles que le vaste programme public de bourses aux élèves féminines de niveau secondaire⁷⁴. Cependant, en 2020, la fermeture de nombreuses usines de vêtements en raison de la COVID-19 et ses conséquences – qui ont touché de manière disproportionnée la main-d'œuvre féminine (qui représente 80 % du secteur de la confection) en termes de pertes de revenus, de limogeages et de pratiques de réembauche discriminatoires – a montré à quel point un marché du travail en apparence favorable peut rendre les filles et les femmes économiquement et socialement vulnérables⁷⁵.

Des interventions de l'État visant à améliorer la sécurité des femmes et l'égalité dans le monde du travail sont sans doute nécessaires pour provoquer des changements durables sur le plan de la demande. Il est essentiel de mener des efforts de plaidoyer continus en faveur de protections juridiques et politiques – notamment des congés parentaux obligatoires payés, qui permettent aux mères de se remettre de l'accouchement et favorisent un partage plus égalitaire des responsabilités parentales, et un accès à des services de soin des enfants et des personnes âgées plus abordables – pour permettre aux adolescentes d'occuper des postes adaptés à leurs formations et compétences qui ne les exposent pas à des risques de préjudice⁷⁶. De tels efforts sont conformes à une approche de plaidoyer macroéconomique féministe, qui attache une importance centrale au rôle actif de l'État pour garantir une activité économique à l'appui d'objectifs sociaux⁷⁷.

Une analyse de 2021 sur la transition des adolescentes de l'école vers le marché du travail a révélé comment, dans certains contextes, il pourrait être préférable de se concentrer sur le développement des possibilités et des capacités entrepreneuriales des filles et des adolescentes aux fins de travail indépendant plutôt que de les aider à occuper des postes qui ne leur fournissent ni stabilité ni sécurité – à condition que des structures et des lois adéquates soient en place⁷⁸. Enfin, les gouvernements et les bailleurs de fonds investissent de plus en plus dans des initiatives de croissance verte, ce qui représente également une occasion à la fois de renforcer l'inclusion et les compétences des femmes dans des domaines comme l'entrepreneuriat vert, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'énergie et les infrastructures vertes et l'écotourisme⁷⁹.

69. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 24.

70. S. Biswas et U. Das, *What's the worth of a promise? Evaluating the longer-term indirect effects of a programme to reduce early marriage in India*, Global Development Institute Working Paper Series, Manchester, 2021, p. 2.

71. G. Azcona, A. Bhatt *et al.*, *Spotlight on Goal 8: The impact of marriage and children on labour market participation*, ONU Femmes, 2020, p. 8.

72. C. Boender, 2021, *op. cit.*, p. 40.

73. A. Malhotra et S. Elnakib, 2021, *op. cit.*, p. 847.

74. *Ibid.*, p. 860.

75. ILO, 2020, *op. cit.*, p. 2.

76. G. Azcona, A. Bhatt *et al.*, 2020, *op. cit.*, p. 15.

77. FEMNET, *The audacity to disrupt: An introduction to feminist macro-level economics*, Réseau du genre et du développement, Réseau de développement et de communication des femmes africaines, 2020.

78. P. Rose, 2021, *op. cit.*, p. 6.

79. S. Ngum et D. Livingstone, *Green growth opportunities for women and youth in urban areas of Mozambique: Key green sectors and best practices*, WOW Helpdesk, 2021, p. 5.

Points principaux :

- **Les interventions qui améliorent la sécurité économique des ménages pourraient réduire les taux de mariages d'enfants, mais sont peu susceptibles de changer les normes sociales sous-jacentes.** De telles interventions pourraient simplement retarder le mariage et exposer les filles et les femmes aux normes préjudiciables à l'origine du mariage dans d'autres contextes (par exemple, dans le monde du travail) ou contribuer au « triple fardeau » des rôles de procréation, de production et de gestion de la communauté imposés aux femmes⁸⁰.
- **En jumelant les interventions de protection sociale ou de transferts monétaires à une composante visant à faire évoluer les mentalités quant aux rôles de genre traditionnels et restrictifs, on peut avoir un effet transformateur et à long terme** sur la valeur accordée aux filles et aux femmes et possiblement améliorer leur accès à des possibilités de formation et d'emploi.
- **Un marché du travail favorable peut encourager la rétention scolaire des filles, mais la majorité des filles et des femmes occupent des emplois précaires à faible revenu** où elles sont vulnérables aux chocs externes, à l'insécurité économique, à la violence et à la maltraitance. Aider les filles et les femmes à devenir des travailleuses autonomes pourrait contribuer à limiter ces risques. Afin de repousser la « féminisation de la pauvreté⁸¹ » aux niveaux familial, national et mondial, il convient d'avoir : des efforts publics visant à créer des protections systémiques des femmes en milieu de travail ; une reconnaissance universelle de la façon dont les effets négatifs de politiques macroéconomiques touchent de manière disproportionnée les filles et les femmes ; et une connaissance plus approfondie du travail effectué par les filles mariées au sein de leur ménage.

Santé et droits sexuels et reproductifs

Ce que nous savons :

- **Les grossesses d'adolescentes sont l'une des causes principales de mariage des enfants**, surtout dans les contextes où les rapports sexuels avant le mariage sont un sujet tabou, la virginité est liée à la pureté et à l'honneur de la famille, les contraceptifs ne sont pas immédiatement disponibles et l'accès à des services d'avortement est limité⁸².
- **La précarité menstruelle et le manque de connaissances sur les menstruations peuvent mener à des abandons scolaires prématurés⁸³**, augmentant ainsi la vulnérabilité des filles et des adolescentes au mariage des enfants.
- **Le mariage des enfants est un important facteur de grossesses chez les adolescentes.** Notons à cet égard que les complications liées aux grossesses et à l'accouchement figurent parmi les principales causes de décès chez les filles de 15 à 19 ans dans le monde. De plus, une fois qu'elles deviennent mères, les adolescentes peuvent être exposées à des restrictions encore plus sévères limitant leur bien-être économique et social. Les enfants né·e·s de jeunes mères courent de plus grands risques pour leur santé et leur vie, ce qui peut enfermer les mères et leurs enfants dans un cycle de maladie et de pauvreté⁸⁴.
- La prestation de services de SSR et la sensibilisation à la SSR représentent un défi dans certains contextes, surtout dans les situations de crise et les contextes socialement conservateurs. En 2020, plus de la moitié de la demande de contraceptifs modernes par des adolescent·e·s n'était pas satisfaite dans les régions aux taux de prévalence du mariage des enfants les plus élevés⁸⁵. Par ailleurs, même quand les services de SSR existent, la demande peut être faible lorsque des normes sociales restrictives dictent qu'il est inacceptable pour des filles non mariées ou des filles mariées sans enfants de solliciter des tels services⁸⁶.
- **Les systèmes de santé et de services sociaux ne sont généralement pas bien équipés pour répondre aux besoins particuliers des filles et des adolescentes mariées, mères ou enceintes⁸⁷.** La recherche et les programmes liés au mariage des enfants et à la SDR se concentrent généralement sur la prévention et la santé maternelle plutôt que sur les besoins en matière de SDR des filles et des femmes déjà mariées ou sur les besoins psychosociaux des filles et des adolescentes qui sont ou ont été enceintes.

80. A. Ban, « *The triple burden of women: Conflicting gender norms* », *The Himalayan Times*, 2018. Consulté en novembre 2022.

81. K. Malakar, « *Informality of work, poverty and feminization of workforce: Implications of neoliberalism* », *EPRA International Journal of Research and Development*, vol. 5, no 4 2020, p. 186.

82. M. Billowitz, N. Karim et K. Watson, *La sexualité des filles et les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés : cadre conceptuel*, Torchlight Collective et le Groupe de travail sur les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés et la sexualité, 2022, p. 14.

83. Par exemple, voir : <https://www.freeperiods.org/periodpoverty>. Consulté en novembre 2022.

84. *Filles, Pas Epouses*, *Le mariage des enfants et la santé et les droits sexuels et reproductifs*, 2019, p. 2.

85. UNICEF, 2021c, *op. cit.*, p. 26.

86. A. Kolundzija et R. Marcus, *Gender norms and youth-friendly sexual and reproductive health services: Annotated bibliography*, Advancing Learning and Innovation on Gender Norms, 2019, p. 9.

87. *Filles, Pas Epouses*, *Appuyer les filles déjà mariées, les mères adolescentes et les filles enceintes*, 2021c, p. 1.

Nouvelles données :

Les programmes centrés sur la santé qui adoptent une approche promouvant l'égalité des genres peuvent réduire la prévalence du mariage des enfants de diverses façons, y compris par des voies de changement qui ne sont pas liées à la santé. Le programme de vulgarisation sanitaire éthiopien (Health Extension Programme, HEP) a été mis en œuvre entre 2002 et 2013. Une évaluation du programme publiée en 2022 (la première à se pencher sur le lien entre le soutien des ménages du HEP et la santé et le bien-être des adolescentes) a révélé que la participation des adolescentes au HEP était liée à une diminution du risque de mariage d'enfant et de grossesse précoce, à des taux plus élevés de fréquentation des établissements d'enseignement supérieur et à des niveaux d'alphabétisme et à des aptitudes au calcul plus élevés. Les agentes de vulgarisation sanitaire du HEP étaient en majorité des femmes et avaient toutes terminé leurs études secondaires et suivi une formation d'un an pour ce poste. Aussi, elles ont sans doute constitué un modèle positif ayant encouragé les filles à solliciter leur aide et à poursuivre des études⁸⁸. En effet, des preuves mitigées sur l'efficacité de précédents programmes de sensibilisation des communautés à l'égard du mariage des enfants et de l'éducation des filles suggèrent que les agentes de vulgarisation sanitaire pourraient avoir joué un rôle central dans la réussite globale du HEP.

Il n'est pas possible de renforcer les connaissances des filles en matière de SDRS et leur capacité à exercer leurs droits sans combiner des interventions à l'égard de l'offre et de la demande. Par exemple, la disponibilité et l'accessibilité des moyens de contraception pour les jeunes représentent une composante importante des efforts visant à accroître les connaissances des filles en matière de SSR et leurs recours à des services de SSR. Le programme Yes I Do Alliance (YIDA), mis en œuvre de 2016 à 2020 dans sept pays, avait pour objectif d'accroître la capacité des filles de décider de se marier ou non, à quel moment et avec qui, et de réduire les taux de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E). À cette fin, le programme a aidé les adolescentes à revendiquer leurs SDRS et à agir de manière informée quant à leur santé sexuelle. Le programme a considérablement réduit la prévalence du mariage des enfants et des MGF/E, a diminué les taux de décrochage scolaire précoce et a augmenté l'accès à des soins de SSR. Cependant, il n'a pas particulièrement diminué les taux de grossesses chez les adolescentes, ce qui a permis de tirer une importante leçon : fournir des renseignements sur la SDRS aux adolescentes n'est efficace que si ces dernières peuvent facilement se procurer des moyens de contraception⁸⁹.

L'impact des interventions de SSR trop axées sur les normes aux niveaux individuel et communautaire pourrait être limité par les obstacles systémiques et structurels qui empêchent les filles de réaliser leur SDRS⁹⁰. Si le programme YIDA a contribué à plusieurs réussites, il a aussi fait face à un certain nombre de défis qui ont limité l'impact global : dans les communautés peinant à répondre à leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, d'eau et d'assainissement, la question des normes sociales ne figurait pas au rang des priorités ; et le recours à des rapports sexuels transactionnels pour pourvoir aux besoins essentiels a nui à la réduction des grossesses chez les adolescentes⁹¹. Ces enjeux pourraient être exacerbés dans les contextes humanitaires. Par exemple, une enquête de 2021 sur les personnes réfugiées sud-soudanaises en Ouganda a révélé que les adolescentes invoquaient invariablement les besoins essentiels, notamment l'alimentation, les fournitures d'hygiène personnelle, l'eau propre et les vêtements, au rang de leurs besoins prioritaires⁹².

Dans les programmes à composantes multiples comprenant des volets liés au mariage des enfants et à la SSR, les normes liées à la SSR semblent être plus difficiles à changer que celles liées au mariage des enfants. Alors que les autres composantes des programmes sont fructueuses, l'adultisme, la stigmatisation et les tabous sociaux contribuent souvent énormément à limiter l'accès et le recours des filles et des adolescentes à des services de SSR. Her Choice, un programme à composantes multiples mis en œuvre entre 2016 et 2020 qui avait pour objectif de retarder le mariage des enfants et d'élargir les choix qui s'offrent aux filles, a réussi à réduire le taux de filles mariées âgées de 12 à 17 ans entre le début et la fin du programme dans la majorité des dix pays d'intervention et a considérablement augmenté le nombre de filles ayant l'impression d'avoir voix au chapitre en ce qui concerne leur choix de se marier ou non, à quel moment et avec qui (ce taux est passé de 9 % à 87 % des filles dans les communautés d'intervention du Mali, par exemple)⁹³. Cependant, malgré certains progrès sur le plan des connaissances de SDRS et de l'utilisation des services (notamment une amélioration impressionnante du recours aux contraceptifs et des connaissances relatives aux services de SSR), l'impact a été limité par une gêne constante concernant la sexualité des filles. Après la formation, les enseignant-e-s étaient toujours mal à l'aise de discuter de SDRS avec les élèves⁹⁴.

De même, l'impact limité des activités du programme AGI-Kenya a été en partie imputé au malaise des enseignant-e-s du programme de SSR⁹⁵, tandis que l'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation du programme HEP fut le succès mitigé du programme en ce qui concerne la sensibilisation des ménages à la SDRS et la nécessité d'étudier différentes stratégies de communication afin de dissiper le malaise des communautés à l'égard du sujet⁹⁶. Les interventions visant à changer les normes restrictives et la stigmatisation qui entoure la sexualité des filles sont examinées plus en détail dans la section sur les normes individuelles et collectives, p. 17.

88. W. Rudgard, S. Dzumbunu et al. « *Multiple impacts of Ethiopia's Health Extension Program on adolescent health and wellbeing: A quasi-experimental study 2002-2013* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 71, no 3 (2022), p. 313.

89. *Filles, Pas Epouses, Pleins feux sur la recherche : approches multisectorielles et multiniveaux réussies pour remédier au mariage des enfants*, 2022b, p. 4.

90. A. Melnikas, G. Saul et al., 2021, *op. cit.*, p. 51.

91. *Filles, Pas Epouses*, 2022b, *op. cit.*, p. 8.

92. J. Freccero et A. Taylor, 2021, *op. cit.*, p. 50.

93. W. Koster, E. Miedema et al., *Impact evaluation report: On 5-years of "Her Choice: Building child marriage-free communities"*, Université d'Amsterdam, 2021.

94. *Filles, Pas Epouses*, 2022b, *op. cit.*, p. 3.

95. K. Austrian, E. Soler-Hampejsek et al., 2022, *op. cit.*, p. 891.

96. W. Rudgard, S. Dzumbunu et al., 2022, *op. cit.*, p. 315.

Sensibiliser les filles et les garçons aux dynamiques de pouvoir et aux normes de genre restrictives dans le cadre d'un programme d'éducation complète à la sexualité (ECS) peut contribuer à remédier à la stigmatisation et à la honte qui entourent la sexualité des adolescentes et à améliorer l'accès à la SDSR⁹⁷. En effet, il a depuis longtemps été démontré qu'une ECS continue qui comprend un volet sur le genre et le pouvoir est cinq fois plus susceptible d'améliorer les résultats en matière d'égalité des genres et de santé sexuelle chez les jeunes⁹⁸. Bien qu'ils n'aient pas fait l'objet d'évaluations rigoureuses, de récentes interventions d'organisations comme le *Movimento de Mulheres das Ilhas de Belém* au Brésil, *Na'leb'ak* au Guatemala, et le *Núcleo de apoyo a la Mujer* en République dominicaine ont montré qu'une ECS peut fournir aux jeunes les outils leur permettant de remettre en question les normes de genre néfastes, de réinventer les masculinités et de renforcer la capacité d'agir des filles, en plus de leur fournir des informations sur les relations sexuelles, la sexualité et la santé sexuelle⁹⁹.

Les efforts visant à renforcer les connaissances et la confiance des filles et des garçons en matière de SDSR ont plus de chances d'être efficaces lorsque les politiques et les programmes nationaux adoptent une approche holistique d'ECS.

Le programme Women's Integrated Sexual Health (WISH), un programme intégré à grande échelle mis en œuvre dans 27 pays d'Afrique et d'Asie, se caractérise par des initiatives axées sur l'offre et la demande visant à aider les femmes et les adolescentes mal desservies à accéder à la SDSR. Le programme a obtenu des résultats impressionnants en ce qui concerne l'intégration de l'ECS dans les programmes nationaux d'éducation. Par exemple, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Sierra Leone, le WISH a intégré des modules d'ECS dans six sujets du programme d'éducation nationale, notamment des modules sur la violence basée sur le genre et les conventions et rôles de genre. Le WISH a également mené un plaidoyer réussi en faveur de l'inclusion spécifique des adolescent·e·s et de particuliers (plutôt que des couples mariés) dans le *Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale 2021-2025 du Niger*, qui a été approuvé par le ministère de la Santé en décembre 2021¹⁰⁰.

En général, les services de santé et de soutien social comprennent mal les besoins des filles déjà mariées, des jeunes mères et des filles qui sont (ou ont été) enceintes, et leurs interventions à cet égard ne sont pas adéquates¹⁰¹. Pourtant, ces filles font face à des risques accrus en matière de santé (générale, sexuelle, reproductive, psychosociale), de bien-être économique, de violence basée sur le genre et d'accès à l'enseignement et aux services de soutien social. L'initiative « Start Free, Stay Free, AIDS Free » a été mise en œuvre dans neuf pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe de 2015 à 2020 en vue de répondre aux besoins complexes des adolescentes et des jeunes mères séropositives et séronégatives. Le programme a permis de tirer des enseignements utiles sur les approches multisectorielles et multiniveaux en matière de SDSR pour les jeunes mères, notamment en ce qui concerne l'importance de : créer un environnement politique qui accorde une importance centrale aux besoins des mères dans les processus de planification nationale, sous-nationale et locale (et qui établit des liens entre ces processus tout en laissant place à des adaptations locales) ; favoriser la redevabilité et l'adhésion des prestataires de services ; fournir de solides structures de soutien social aux jeunes mères ; et encourager une participation réelle des adolescentes et des jeunes mères dans les processus de recherche et d'élaboration de politiques et de programmes¹⁰².

Le projet Evidence to Action (E2A), mis en œuvre de 2014 à 2020, se concentrait spécifiquement sur les besoins des nouveaux parents du Burkina Faso, du Nigeria et de Tanzanie. Au moyen d'une approche socioécologique axée sur les étapes de la vie, le projet a élaboré des dispositifs et des interventions communautaires à l'intention des mères, des pères, de leurs principales sources d'influence, de leurs communautés et des prestataires de services de santé. Le programme a donné lieu à une augmentation considérable de l'utilisation volontaire de moyens de contraception modernes, à des comportements plus respectueux de l'égalité des genres, à un plus grand espacement des naissances et à un plus grand recours aux soins pour les parents et leurs enfants¹⁰³. Le programme se concentrait sur les jeunes mères (de 25 ans ou moins, selon les critères du programme), plutôt que sur les adolescentes en particulier, mais les enseignements qui en ont été tirés peuvent s'appliquer au soutien des mères adolescentes.

Parmi les principaux enseignements tirés du programme E2A, on compte la nécessité de : faire des choix stratégiques et réalistes quant aux objectifs prioritaires ; répondre aux autres besoins des parents au-delà du domaine de la santé, notamment en matière d'éducation, de génération de revenu et de moyens de subsistance ; réfléchir aux meilleurs moyens de mobiliser les partenaires masculins/pères et les membres de la famille/du ménage ; inclure des interventions communautaires qui aiguillent les mères vers les personnes-ressources et les services clés ; et remédier aux normes de genre et aux dynamiques de pouvoir sous-jacentes en intégrant des approches promouvant l'égalité des genres au programme¹⁰⁴.

97. M. Billowitz, N. Karim et K. Watson, 2022, *op. cit.*, p. 23.

98. N. Haberland et D. Rogow., « *Sexuality education: Emerging trends in evidence and practice* », *Journal of Adolescent Health*, vol. 56, no 1 2014.

99. T. Kendall, *Tackling the taboo in Latin America and the Caribbean: Sexuality and gender-transformative programmes to address child, early and forced marriage and unions*, Groupe de travail sur les mariages d'enfants, précoces et forcés et la sexualité, 2022, p. 26-36.

100. *Filles, Pas Epouses*, 2022b, *op. cit.*, p. 8.

101. *Filles, Pas Epouses*, 2021c, *op. cit.*, p. 1.

102. UNICEF, *Addressing the needs of adolescent and young mothers affected by HIV in Eastern and Southern Africa*, 2020d, p. 3, 15.

103. A. Kanesathasan, *Key insights for first-time parent programs: lessons from implementing first-time parent interventions to improve health and gender outcomes in three countries*, 2021, Evidence to Action, p. 3.

104. *Ibid.*, p.10.

Les programmes de SDR à l'intention des mères adolescentes devraient sans doute associer la santé sexuelle et reproductive des filles et des adolescentes à leur bien-être psychosocial, comme le démontre le programme E2A. Les filles qui ont accouché risquent d'avoir besoin d'un soutien psychosocial pour diverses raisons : leur grossesse pourrait ne pas être volontaire ; leur grossesse et leur accouchement pourraient représenter des expériences traumatisantes à leur âge ; et elles pourraient ne pas bien comprendre ce qui leur arrive en raison de connaissances de SSR limitées¹⁰⁵. Dans les contextes où le divorce est rare ou socialement inacceptable, les mariages qui se terminent en divorce sont souvent caractérisés par la violence conjugale et les filles divorcées pourraient perdre l'accès à leurs enfants dans les contextes où les hommes obtiennent automatiquement la garde des enfants¹⁰⁶. Dans ces cas, l'offre de services de SSR pourrait être combinée à un soutien psychosocial et à des espaces sûrs où les filles et les adolescentes peuvent faire part de leur expérience sans risque de préjudice ou d'atteinte à leur réputation. Les programmes Start Free et E2A ont également montré que les leaders communautaires et religieux favorables à la cause peuvent être mobilisés à l'appui d'un environnement porteur et contre la stigmatisation de l'accès à des soins de santé holistiques.

Points principaux :

- **Les agentes de santé peuvent accroître la confiance et l'utilisation des services et, en tant que modèles**, influencer de manière plus globale le bien-être et le développement des filles et des adolescentes.
- **Les interventions centrées sur la sensibilisation et l'éducation en matière de SDR (la demande) doivent être jumelées à des interventions sur l'offre**, notamment l'offre de services et de moyens de contraceptions sensible aux jeunes, afin d'aider les filles à exercer leur SDR.
- **Les interventions de SDR doivent reconnaître les besoins essentiels plus globaux des filles et des familles**. En effet, l'impact de ces interventions pourrait être limité lorsque les communautés sont en situation d'insécurité alimentaire.
- **Il est essentiel d'agir à l'égard du malaise concernant la SDR**. Ce malaise peut être ressenti par les filles, les adolescent-e-s et les membres de la communauté, mais également par les équipes de programme, les agent-e-s de santé communautaire et autres professionnel-le-s, ce qui limite leur capacité à fournir des informations exactes et des soins appropriés.
- **Les programmes de SDR peuvent répondre de manière plus efficace aux besoins des filles déjà mariées et des jeunes mères s'ils sont accompagnés de composantes multiples visant à éliminer les obstacles psychosociaux, économiques et normatifs qui bloquent l'accès aux soins de santé**.

d. Capacité de s'exprimer, de choisir et d'agir

Ce que nous savons :

- **Les espaces sûrs représentent parfois le seul endroit où les filles et les adolescentes peuvent se sentir en sécurité, prendre des décisions concernant leur vie et entrer en contact avec divers services de soutien et activités**, surtout dans les contextes où la liberté et la capacité d'agir des filles sont limitées ou lorsque les structures sociales et juridiques et les réseaux et services de soutien ont été perturbés par une situation humanitaire ou d'urgence¹⁰⁷.
- Les programmes d'autonomisation des filles peuvent représenter une occasion de mieux comprendre le processus décisionnel des filles et des adolescentes et leurs arguments liés au mariage des enfants, un aspect particulièrement fondamental dans les contextes où, pour différentes raisons, les filles pourraient se marier volontairement pendant l'adolescence¹⁰⁸.

Nouvelles données :

La possibilité pour les programmes d'autonomisation des filles d'avoir un impact à long terme sur le bien-être semble être fortement tributaire de la condition des filles et des contraintes et mesures d'encouragement. L'Adolescent Girls Empowerment Program (AGEP), une intervention de deux ans mise en œuvre en Zambie, avait pour objectif de renforcer les compétences sociales, sanitaires et économiques des filles à court terme et d'améliorer les résultats à long terme en matière de comportement sexuel, de mariage précoce, de grossesse et d'éducation. Parmi les interventions du programme, on comptait des réunions de groupe de filles-mentores, des bons de santé pour des services de bien-être et de santé reproductive et un compte d'épargne adapté aux adolescentes. Une étude longitudinale sur l'AGEP menée en 2020 a révélé que l'intervention avait eu des effets positifs modestes sur les connaissances en matière de SSR, sur les habitudes d'épargne et sur les relations sexuelles transactionnelles après deux et quatre ans. Cependant, le programme n'a eu aucun

105. B. Hamad, S. Elamassie, E. Oakley et al., « *No one should be terrified like I was! Exploring drivers and impacts of child marriage in protracted crises among Palestinian and Syrian refugees* », *The European Journal of Development Research*, no 33 2021.

106. K. Howe, E. Stites, M. Moran et al., 2022, *op. cit.*, p. 23.

107. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 8.

108. G. Saul, A. Diarra et al., « *Voice without choice? Investigating adolescent girls' agency in marital decision-making in Niger* », *Progress in Development Studies*, vol. 20, no 4, p. 10.

effet sur l'enseignement primaire, la fécondité, les normes concernant l'égalité des genres, l'acceptation de la violence entre partenaires intimes (VPI) et les connaissances sur le VIH¹⁰⁹.

On soupçonne que ces résultats sont attribuables à la faible participation globale aux séances du programme en raison d'obstacles sociaux et économiques aux niveaux individuel, des ménages et de la communauté, surtout dans le cas des filles des ménages les plus marginalisés. Il est également probable que, dans un contexte de niveau élevé d'acceptation et d'expérience de la violence (60 % des filles considéraient que la VPI était acceptable et deux tiers d'entre elles avaient subi des violences sexuelles), une intervention se concentrant uniquement sur l'autonomisation est peu susceptible d'avoir un impact si elle n'est pas jumelée à des interventions liées aux mentalités et aux normes de genre. L'étude suggère notamment aux futurs programmes d'inclure un volet sur les normes et de fournir des transferts monétaires aux ménages en vue de réduire les obstacles économiques à la participation¹¹⁰.

Lorsque les interventions d'émancipation des filles encouragent la solidarité de groupe entre adolescentes tout en restant ancrées dans les traditions et structures communautaires, il est possible de changer les pratiques préjudiciables liées au mariage des enfants de manière à la fois durable et à grande échelle. C'est ce qu'a conclu un article de recherche avalisé par un comité de lecture publié en 2022, d'après un examen du programme TESFA¹¹¹ de CARE mené en 2018. Le programme TESFA, mis en œuvre de 2010 à 2013, ciblait 5 000 adolescentes mariées d'Éthiopie au moyen d'une combinaison d'interventions centrées sur la santé reproductive et l'épargne. À la fin du programme, les participantes ont signalé des améliorations sur le plan de la santé et de l'autonomisation. Quatre ans après la fin du programme, 88 % des groupes se rencontraient toujours sans l'assistance de CARE et de nouveaux groupes s'étaient formés, notamment des groupes de filles n'ayant pas participé au programme initial¹¹².

Parmi les facteurs de réussite, on compte : la force de la solidarité et la sécurité créées par les groupes de pairs (lesquels s'appuyaient sur les dialogues de réflexion entre pairs plutôt que le partage de connaissance entre pairs, qui représente l'approche la plus courante) ; un programme adapté à la culture, élaboré en consultation avec des femmes éthiopiennes professionnelles de la santé ; le remplacement du modèle « Association d'économies et d'emprunt dans les villages » de TESFA par le modèle traditionnel éthiopien de l'« equb » pour l'épargne et l'emprunt ; et une approche holistique en matière de mobilisation communautaire grâce à la formation de groupes « d'analyse sociale et d'action » comprenant des aîné·e·s du village, des leaders religieux, des professionnel·le·s de la santé, des belles-mères et, d'une importance cruciale, les maris¹¹³.

Il est recommandé d'associer les filles à l'élaboration, à la gestion et au suivi des espaces d'émancipation et des espaces sûrs en vue de veiller à ce qu'ils répondent au mieux à leurs besoins et ne reproduisent pas les normes qui restreignent les filles dans la vie de tous les jours. Parmi les pratiques prometteuses, on compte la création de comités d'espace sûr, l'organisation de groupes de discussion et de consultations formelles/informelles réguliers et l'utilisation d'une variété d'outils de suivi et d'évaluation adaptés à la situation des filles, notamment en personne, sur Facebook et sur WhatsApp¹¹⁴.

Comme nous l'avons mentionné, les filles ont tendance à privilégier les occasions de développer leurs compétences de la vie courante et de suivre des formations sur les moyens de subsistance. Cependant, bien souvent les responsables de programmes ne donnent pas la priorité à ces types d'activités. Il convient d'envisager l'offre de formations professionnelles non traditionnelles, l'octroi de petites bourses et de trousseaux de démarrage personnalisés et des partenariats avec des programmes externes de renforcement des moyens de subsistance¹¹⁵.

Un rapport sur le mariage des enfants dans la région des États arabes publié en 2020 a souligné l'importance de centrer les programmes sur les filles dans les contextes humanitaires et d'associer les filles déjà mariées à tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les services de SSR, comme les complications pendant la grossesse, les réseaux de soutien inopérants et les connaissances erronées ou les tabous concernant l'utilisation de contraceptifs rendent les filles déjà mariées et les jeunes mères particulièrement vulnérables¹¹⁶.

Les militant·e·s pour la défense des droits humains ont longtemps considéré tous les mariages d'enfants et précoces comme des « mariages forcés¹¹⁷ », mais en réalité, dans de nombreux contextes, les filles consentent de leur plein gré au mariage ou choisissent elles-mêmes de se marier, pour diverses raisons pratiques, culturelles et émotionnelles. Au Niger, des filles ne considèrent pas le report du mariage comme une option souhaitable en raison des normes et de la pression en faveur du mariage et de la dépendance économique des femmes envers les hommes¹¹⁸. Le mariage peut également être associé à une amélioration du statut et considéré comme une occasion d'échapper à la violence dans le domicile familial.

109. K. Austrian, E. Soler-Hampejsek et al., « *The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program (AGEP) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: A cluster randomized controlled trial in Zambia* », *BMC Public Health*, vol. 20, no art. 349 (2020), p. 2.

110. Ibid. p. 13.

111. TEFA signifie « espoir » en amharique.

112. P. Chowdhary, F. Mekuria et al., « Building sustainable and scalable peer-based programming: promising approaches from TESFA in Ethiopia », *Reproductive Health*, vol. 19, no 1 2022, p. 2.

113. P. Chowdhary, F. Mekuria et al., 2022, p. 9.

114. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 37.

115. Ibid., p. 10.

116. K. Hunersen, W. Robinson, N. Krishnapalan et al., *Child marriage in humanitarian settings in the Arab States Region: Study results from Djibouti, Egypt, Kurdistan Region of Iraq and Yemen*, UNFPA, UNICEF, Women's Refugee Commission, Johns Hopkins University, 2020, p. 15.

117. H. Horii, « *Child marriage as a 'solution' to modern youth in Bali* », *Progress in Development Studies*, vol. 20, no 4 2020.

118. G. Saul, A. Diarra et al., 2021, *op. cit.*, p. 10.

Aussi, il est important d'appuyer les programmes d'autonomisation sur une évaluation réaliste de ces facteurs, de l'existence ou non d'autres choix acceptables et de la possibilité de créer de nouveaux choix afin qu'il existe de véritables possibilités autres que le mariage¹¹⁹.

Les interventions qui renforcent les droits et l'autonomie des filles déjà mariées et des adolescentes pourraient avoir une incidence sur l'acceptabilité du mariage des enfants chez les générations futures. Par exemple, en renforçant la force collective de filles mariées et d'adolescentes, le modèle TESFA a créé une masse critique de femmes capables de remettre en question les normes préjudiciables, notamment l'acceptabilité du mariage des enfants, d'une manière qui facilite l'adhésion de la communauté et comporte moins de risques au niveau individuel¹²⁰.

Points principaux :

- **Les programmes d'autonomisation des filles ont le potentiel d'être à la fois durables et reproductibles à grande échelle si les filles peuvent s'y investir et se sentir individuellement et collectivement autonomisées par le processus.** Cela est particulièrement important dans les contextes où la capacité d'agir des filles au quotidien est limitée et réduite, notamment dans les contextes humanitaires et socialement très conservateurs.
- **Pour assurer la réussite des programmes, il est probablement essentiel de les ancrer dans les systèmes et contextes locaux et d'aider les filles à accéder aux activités (notamment au moyen d'une aide financière pour les filles et les personnes qui les élèvent) et par la mobilisation des maris, des membres de la famille masculins et des membres de la communauté.** Ces besoins peuvent être plus grands dans les contextes où la prévalence du mariage des enfants est élevée, où les ménages visés sont en situation de forte insécurité et dans les communautés où le niveau d'acceptabilité et d'expérience de la violence est élevé.
- **Les filles pourraient être favorables au mariage des enfants en raison de nombreux facteurs sociaux et économiques complexes.** Le refus de reconnaître ce fait et d'y répondre pourrait limiter la réussite d'un programme. Le renforcement des droits et de la capacité d'agir des filles mariées et l'association des filles mariées et des femmes à l'élaboration d'interventions d'autonomisation pourraient servir de point de départ au changement de la perception qu'ont les filles du mariage des enfants et des rôles de genre plus globalement.

Changer les normes individuelles et collectives

Ce que nous savons :

- **Pour que les adolescentes puissent s'exprimer et faire des choix, elles ont besoin non seulement d'autonomie économique et politique, mais également d'autonomie par rapport aux normes puissantes et invisibles qui amenuisent leur potentiel.** Comme nous le soulignons tout au long du présent rapport, les normes profondément enracinées concernant le rôle des filles et des femmes dans la société peuvent limiter l'accès des filles à l'éducation, à des soins de santé et à des moyens de subsistance et les exposer au danger lorsqu'elles ne se conforment pas à ces rôles.
- **Il peut être essentiel d'approcher et de mettre à contribution les garçons et les hommes, ainsi que les décideur-se-s et les intermédiaires obligé-e-s de la communauté,** afin de réduire le risque de réactions négatives contre les filles et les femmes et d'aider ces personnes à devenir des agents du changement¹²¹. Cependant, ces efforts ne doivent pas changer l'importance centrale à accorder à la capacité d'agir des filles et des adolescentes¹²².
- **Les efforts visant à changer les normes restrictives et néfastes risquent d'avoir des effets limités s'ils ne sont pas accompagnés d'interventions permettant à ces changements de se réaliser dans la pratique.** Prenons pour exemple une intervention qui encouragerait le recours à la contraception alors qu'il est impossible de se procurer des contraceptifs ou une autre qui améliorerait l'acceptabilité du travail des femmes alors qu'il n'existe pas d'emplois sûrs.

Nouvelles données :

Les programmes qui adoptent une approche à niveaux multiples pour changer les normes et les opinions individuelles et collectives peuvent avoir une incidence considérable à la fois sur les taux de mariages d'enfants et sur les normes de genre préjudiciables sous-jacentes qui encouragent la pratique. Une initiative d'éducation par le divertissement « transmédia » du gouvernement du Bangladesh et de l'UNICEF menée en 2017 a cherché à changer les normes sociales à partir de différents angles : le « transmédia » (médias de masse, populaires et sociaux) ; la mobilisation communautaire et sociale (groupes de pères, dialogue communautaire, mobilisation des élu-e-s) ; et le plaidoyer et le renforcement des capacités (échelle locale et nationale).

119. *Ibid.*

120. P. Chowdhary, F. Mekuria et al., 2022, *op. cit.*, p. 8.

121. D'après la section sur [la mobilisation des familles et des communautés](#) de la théorie du changement de *Filles, Pas Epouses*.

122. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, [Technical note on partnering with men and boys to end child marriage in the Global Programme to End Child Marriage](#), 2020a, p. 2.

D'après une évaluation réalisée en 2020, le programme a donné lieu à une hausse de 3 % du nombre de personnes signalant avoir pris de mesures pour prévenir le mariage des enfants, un taux qui augmente selon le degré d'exposition au programme¹²³. L'évaluation a également souligné une sensibilisation accrue des pères aux risques liés aux mariages et aux grossesses précoces ; une augmentation globale du nombre de familles et de personnes désapprouvant le mariage des enfants ; une diminution du taux de croyance selon laquelle les filles sont responsables du harcèlement sexuel ; et une augmentation des attitudes positives vis-à-vis les investissements dans l'éducation des filles. Le programme ne semble pas avoir eu un impact sur les mentalités à l'égard du mariage des enfants au niveau communautaire, ce qui suggère un décalage entre le niveau d'approbation signalé au niveau individuel et le niveau d'approbation perçu au niveau communautaire et témoigne de la difficulté potentiellement plus grande de changer les mentalités collectives par rapport aux opinions individuelles. Il pourrait être intéressant d'étudier les moyens de combler cet écart dans les programmes futurs¹²⁴.

Les programmes d'espaces sûrs pourraient être plus efficaces lorsqu'ils sont jumelés à des interventions promouvant l'égalité des genres en dehors de ces espaces, c'est-à-dire dans les familles et les communautés. D'après un résumé des programmes de l'UNFPA et de l'UNICEF dans les communautés rohingyas du Bangladesh publié en 2020, il fut essentiel de mobiliser les membres des communautés (surtout les leaders religieux) dès le début de l'élaboration des programmes et tout au long de leur mise en œuvre. Ces acteur·rice·s clés ont été mis à contribution dans de nombreux domaines, notamment la prévention de la violence basée sur le genre, l'atténuation des risques de mariage d'enfant et les rôles de genre¹²⁵.

Le programme Sibling Support for Adolescents in Emergencies (SSAGE), mis en œuvre en 2020 dans l'État du Maiduguri, dans le nord-est du Nigeria, montre comment une approche panfamiliale peut contribuer à changer les opinions sur la capacité d'agir des filles et la tolérance de la violence dans les ménages. En s'adressant à l'ensemble des membres d'unités familiales au moyen d'un programme synchronisé promouvant l'égalité des genres, le SSAGE a provoqué divers changements : des relations familiales plus égalitaires, une diminution des actes de violence, une diminution de la tolérance de la violence et une diminution de la stigmatisation des filles ayant subi des violences¹²⁶.

Les programmes qui s'assurent le concours des familles et des communautés sont plus susceptibles d'attirer les filles et les adolescentes vers les espaces sûrs, de maintenir leur fréquentation de ces espaces, de réduire les réactions négatives des maris et des membres de la famille et de permettre aux filles de mettre en pratique leurs connaissances dans la vie de tous les jours.

L'exclusion systématique des garçons et des hommes des programmes d'autonomisation comporte des risques. Une analyse approfondie du programme sur le mariage des enfants et les MGF/E en Éthiopie de Save the Children, publiée en 2020, a donné lieu à un certain nombre de recommandations générales sur les moyens d'associer les hommes (en tant que maris, membres de la famille et membres de la communauté) à la prévention du mariage des enfants, notamment : aider les pères et les frères à comprendre comment ils peuvent aider à libérer le temps des filles pour qu'elles puissent étudier ; s'efforcer de séparer le statut des hommes de la pureté sexuelle des filles et des mariages « réussis » ; sensibiliser les garçons et les hommes aux avantages pratiques de marier une femme adulte ; et encourager une plus grande équité dans la prise de décisions des ménages et la manière d'élever les garçons¹²⁷.

Les efforts visant à mobiliser les garçons et les hommes doivent veiller à rester centrés sur les points de vue, les opinions et le leadership des filles et des femmes¹²⁸. Le cadre conceptuel de la plateforme ALIGN de 2021 pour le changement des normes, qui établit une trajectoire pour l'évolution des normes, fait état d'« obstacles patriarcaux » précis pouvant bloquer les efforts de changement. Ce cadre peut aider à visualiser à quels moments et à quelles les étapes il convient de mobiliser les garçons et les hommes dans le cadre de programmes centrés sur les filles¹²⁹.

À partir d'une analyse approfondie d'efforts de programmation dans le monde, la plateforme ALIGN a émis un certain nombre de recommandations sur les moyens de changer les normes sociales, notamment : travailler à une vitesse et dans une portée appropriées ; reconnaître que les agents de changement ont un désir de plus en plus grand de comprendre et de transformer les normes ; reconnaître les possibilités offertes par les programmes sectoriels à grande échelle (par exemple, la promotion d'approches scolaires inclusives en matière d'éducation) ; garantir l'inclusion, y compris lors de la collecte de données ; veiller à agir en profondeur pour changer non seulement les opinions, mais également les comportements de manière durable ; et continuer de contribuer à la base de connaissances factuelles, y compris par la collecte de données intersectorielles à long terme permettant de mesurer les changements de normes¹³⁰.

123. A. Sengupta, S. Sood et al., « *Enabling gender norm change through communication: A case study of a trans-media entertainment-education initiative in Bangladesh* », *Journal of Development Communications*, vol. 31, no 2 2020, p. 41.

124. A. Sengupta, S. Sood et al., 2020, *op. cit.*, p. 42.

125. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, *Preventing and responding to child marriage in humanitarian settings: The Global Programme approach*, 2020b, p. 3.

126. A. Koris, S. Steven et al. « *Opportunities and challenges in preventing violence against adolescent girls through gender transformative, whole-family support programming in Northeast Nigeria* », *Conflict and Health*, vol. 16, no 26 (2022), p. 12.

127. K. Endale, N. Jones et al., *Exploring the patterning and drivers of FGM/C and child marriage in pastoralist Ethiopia: Baseline report from the Afar and Somali regions*, GAGE ODI, 2020, p. 70.

128. Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage des enfants, 2020a, *op. cit.*, p. 2.

129. C. Harper, R. Marcus et al., *Gender, power and progress: How norms change*, ALIGN: ODI, 2021, p. 21.

130. C. Harper, R. Marcus et al., 2021, *op. cit.*, p. 140-141.

Le contrôle et la réglementation de la sexualité, surtout de la sexualité des adolescentes, sont parmi les causes les plus importantes du mariage des enfants¹³¹. Le rapport *Lever les tabous*, publié en 2022, a recensé six éléments communs à des programmes réussis à l'égard du mariage des enfants et de la sexualité (ces conclusions sont tirées d'études de cas portant sur cinq programmes promouvant l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes). Ces six éléments sont : accroître la prise de conscience critique des normes et des rôles de genre ; utiliser des approches participatives centrées sur les filles ; créer des plateformes publiques permettant aux filles et aux adolescentes de prendre la parole et d'exprimer leur leadership dans les communautés ; offrir une éducation complète à la sexualité fondée sur les droits et adaptée au contexte, à l'âge et au niveau de développement ; collaborer avec les communautés à l'égard du mariage des enfants et de la sexualité ; et plaider en faveur de l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'acceptabilité et de la qualité de l'éducation et des services de santé et de SDSR¹³².

L'une des études de cas portait sur le programme *Holistic Education for Youth (HEY!)* de l'Association Bayan au Honduras. Le programme a testé une approche d'éducation participative dans les écoles qui associait élèves, parents, membres de la communauté et enseignant-e-s à la création, à l'essai et à la mise en œuvre d'un modèle et de matériel pédagogiques. Le programme se voulait ancré dans la culture locale, féministe dans son approche et son application, avec un accent particulier sur la pensée critique et la réflexion. Notamment, des élèves de 16 et 17 ans ont enseigné à des élèves plus jeunes et deux guides pédagogiques pour les élèves et un programme « d'écoles de parents » ont été créés. Ces documents abordaient tous de manière critique les normes de genre, le mariage des enfants, les unions libres, les changements biologiques et psychologiques durant l'adolescence, le développement sexuel, les relations amoureuses et les décisions en matière de relations sexuelles. Le programme a signalé une réduction de 38 % du nombre de cas de mariages d'enfants et une réduction de 13 % du nombre de cas de grossesses d'adolescentes de 2017 à 2019. De plus, les autorités du département d'Atlántida se sont depuis montrées intéressées à ce que Bayan assure l'exécution du programme HEY! dans des écoles secondaires de milieux urbains du département¹³³.

Lors de l'élaboration de programmes comportant un volet sur la sexualité des adolescentes, il convient d'examiner les rapports entre les normes sociales traditionnelles et émergentes et la législation. Une étude sur le mariage des enfants au Bali publiée en 2020 a révélé que le *zinah*, à savoir les relations sexuelles préconjugales et extraconjugales, fait l'objet d'une stigmatisation énorme et le mariage précoce (avant 16 ans pour les filles et 19 ans pour les garçons) est souvent autorisé par les tribunaux islamiques en tant que « solution » au *zinah*. Alors que les jeunes d'Indonésie sont de plus en plus ouvert-e-s d'esprit eu égard à la sexualité, les jeunes couples ont souvent recours au mariage des enfants pour combler le fossé entre les traditions culturelles et la réalité d'aujourd'hui¹³⁴.

Points principaux :

- **Les interventions visant à changer les normes au moyen d'actions de communication peuvent contribuer de manière positive à changer les opinions et les comportements liés au mariage des enfants. Cependant, ces interventions doivent probablement être menées à divers niveaux et sur différents supports.** De nouvelles études seront nécessaires pour comprendre comment les interventions capables d'influer sur les normes au niveau individuel et des ménages pourraient être reproduites au niveau communautaire.
- **Dans le cadre d'approches centrées sur les ménages ou les communautés, il est probablement important de mobiliser les garçons et les hommes en tant qu'alliés pour changer les normes néfastes** et maintenir les changements de comportement à long terme.
- **La peur et la stigmatisation de la sexualité des adolescentes, ainsi que la volonté de la contrôler, sont d'importantes causes du mariage des enfants. Malgré tous, elles sont souvent exclues des programmes à l'égard du mariage des enfants.** Il existe de nombreux exemples récents de pratiques prometteuses s'appuyant sur une mobilisation soutenue des communautés, une ECS et une réflexion critique sur les normes de genre préjudiciables en vue de créer des changements de mentalités et de comportements porteurs. Ces pratiques ont permis de tirer des enseignements utiles pour les programmes axés sur la sexualité qui pourraient être recréés et reproduits à grande échelle dans de nombreux contextes.

131. T. Kendall, 2022, *op. cit.*, p. 6.

132. *Ibid.*, p. 11.

133. *Ibid.*, p. 24.

134. H. Horii, 2020, *op. cit.*

Organisations de défense des droits des femmes et mouvements féministes

Ce que nous savons :

- **L'existence d'un mouvement féministe fort et autonome contribue de manière statistiquement importante à pousser les gouvernements à agir contre la violence à l'égard des femmes. Toutefois, il est plus difficile de dire si c'est aussi le cas pour le mariage des enfants plus précisément.** Les pays possédant des mouvements féministes forts ont souvent des politiques plus exhaustives sur la violence à l'égard des femmes que ceux où ces mouvements sont faibles ou inexistants¹³⁵.
- **Les organisations de défense des droits des femmes, les organisations dirigées par des femmes et les mouvements féministes sont extrêmement et constamment sous-financés.** Moins de 1 % de l'aide au développement et des subventions de fondations atteignent directement les organisations féministes et de défense des droits des femmes. En dépit de nouveaux engagements financiers, les organisations de défense des droits des femmes ne reçoivent que 0,13 % de l'ensemble de l'aide publique au développement et 0,4 % de l'aide liée au genre¹³⁶.
- **Les liens entre les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements féministes et les efforts visant à prévenir le mariage des enfants et à répondre aux besoins des filles mariées ont fait l'objet de très peu d'études.**

Nouvelles données :

Il a depuis longtemps été démontré que les mouvements féministes forts peuvent contribuer positivement aux protections qu'offre l'État contre la violence basée sur le genre. Un rapport de la plateforme ALIGN publiée en 2021 montre comment la participation des femmes aux mouvements sociaux peut – et a – encouragé des changements de normes de genre, principalement de deux façons, à savoir par l'entremise de réformes juridiques ou politiques et la redéfinition des rôles et des relations de genre¹³⁷. Le rapport contient de nombreux exemples de mouvements féministes ayant favorisé des réformes juridiques dans des secteurs comme l'avortement, les menstruations, le droit au travail, la violence familiale et la violence basée sur le genre¹³⁸ ; ainsi que des changements de normes sociales autour de questions comme les attentes sociales genrées, la division sexuelle du travail et la confiance en soi des femmes¹³⁹.

Une étude de 20 ans publiée en 2020 a documenté le déclin des taux de VPI à León, au Nicaragua, entre 1995 et 2016. Selon l'étude, l'influence d'un vaste mouvement de femmes a contribué à cette diminution de la violence. Le taux de prévalence de la violence physique entre partenaires intimes au cours d'une vie a diminué de 63 %, tandis que ce taux de prévalence pour une période de 12 mois a diminué de 71 %. Des diminutions semblables de la violence émotionnelle entre partenaires intimes ont été enregistrées.

Selon l'étude, voici l'une de raisons expliquant probablement ces diminutions : sous l'impulsion du mouvement de femmes, le gouvernement, les bailleurs de fonds internationaux et la société civile ont mené des efforts pour aider les femmes à mieux connaître leurs droits et améliorer l'accès à la justice et aux services des survivantes de VPI¹⁴⁰. De même, un rapport de 2022 sur la création de mouvements féministes (commandé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) a montré comment, dans de nombreux cas, lorsque les acteur-ric-e-s clés de développement se concentrent sur des questions comme le pouvoir, la mobilisation communautaire et le changement des normes sociales, ce sont normalement des mouvements sociaux qui sont à l'origine de cet intérêt¹⁴¹.

Il existe également de plus en plus d'orientations à l'intention des bailleurs de fonds sur les moyens de fournir une aide financière aux organisations féministes et de défense des droits des femmes d'une manière qui surmonte les obstacles habituels à l'octroi de fonds. Un rapport d'AWID, de Mama Cash et de Count Me In! publié en 2022 identifie les principaux obstacles qui tendent à limiter l'aide financière accordée aux organisations et mouvements féministes et se penche sur six programmes de financement ayant réussi à surmonter ces obstacles. Le rapport analyse notamment quatre éléments des modalités de financement de ces programmes (engagement politique ; critères d'admissibilité ; conception de programme et mécanismes de financement ; et gouvernance et gestion) qui facilitent le financement des organisations féministes. Parmi les exemples de bonnes pratiques, on compte : l'allocation, par le Fonds pour l'égalité des sexes d'ONU Femmes, de 30 % du coût des subventions à la gestion de programme et de 7 % aux coûts administratifs¹⁴² ; le fait de cibler précisément les groupes marginalisés et les sujets plus controversés, notamment l'avortement sans danger et la discrimination contre les personnes LGBTQIA+, comme le fait Amplify Change ; le module féministe et participatif d'octroi de subventions de FRIDA, qui soutient l'affectation de ressources aux jeunes femmes, aux filles, aux jeunes transsexuel-le-s et intersexué-e-s à l'appui de

135. N. Karim, Les Mouvements Féministes et [les Mouvements de Femmes dans le Contexte de l'élimination de la Violence Contre les Femmes et les Filles - Implications pour les Bailleurs de Fonds et les Subventionneurs](#), Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2022, p. 19.

136. T. Dolker, *Where is the money for feminist organizing?*, AWID, 2021, p. 3.

137. K. Staszewska, K. Miller, E. Lever, *Moving more money to the drivers of change: How bilateral and multilateral funders can resource feminist movements*, AWID, Mama Cash, Count Me In!, 2020, p. 8.

138. *Ibid.*, p. 26.

139. *Ibid.*, p. 43.

140. M. Ellsberg, W. Ugarte et al., « *Long-term change in the prevalence of intimate partner violence: A 20-year follow-up study in León, Nicaragua, 1995-2016* », *BMJ Global Health*, vol. 5, no 4, p. 9.

141. N. Karim, 2022, *op. cit.*, p. 20.

142. K. Staszewska, K. Miller, E. Lever, 2022, *op. cit.*, p. 30.

changements transformateurs durables ; et la consultation, par le Fonds Égalité, de plus de 1 000 militant·e·s de 45 pays dans le cadre de sa phase initiale « d'élaboration et de création¹⁴³ ».

Points principaux :

- Il y a un nombre sans cesse croissant de données démontrant le rôle influent que peuvent jouer les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes à l'appui de progrès tangibles vers l'égalité des genres, ce qui crédite l'argument selon lequel ces organisations et mouvements devraient recevoir un financement adéquat.
- Les organisations féministes elles-mêmes ont décrit à quoi devraient ressembler un financement et un partenariat avec des bailleurs de fonds institutionnels et multilatéraux efficaces. Elles ont notamment souligné l'importance : de fournir un financement flexible et à long terme, y compris un financement de base ; d'encourager l'inclusion réelle des organisations de défense des droits des femmes dans les programmes de la société civile ; de financer la sécurité holistique, la sûreté, le bien-être et les besoins en matière de soins collectifs, à la lumière des risques auxquels ces organisations font face ; et de nommer des militant·e·s pour les droits des femmes à des postes de gouvernance et de décision clés. Il existe de nombreux exemples démontrant qu'une telle approche de financement des mouvements féministes et des organisations de défense des droits des femmes est possible et qu'elle pourrait être reproduite par d'autres bailleurs de fonds et pour d'autres programmes.

Cadres juridiques et budgétisation sensible au genre

Ce que nous savons :

- Les principaux éléments d'une loi sur le mariage des enfants sont l'âge minimum de mariage et le consentement libre et éclairé¹⁴⁴. Les écosystèmes juridiques nationaux établissent un cadre plus détaillé quant au mariage des enfants, lequel contient des dispositions sur : l'âge de mariage, l'âge de consentement à des relations sexuelles et l'âge lié au consentement parental ; les identités sexuelles et de genre ; le viol (conjugal) et les agressions sexuelles ; et l'obligation des professionnel·le·s de signaler les cas s'y rapportant¹⁴⁵.
- L'existence de failles juridiques, de solutions de rechange et de possibilités d'exemption (par exemple, dans le cas de consentement parental dans certaines circonstances) continue de permettre à des filles de se marier avant l'âge minimum légal de mariage. En effet, environ 7,5 millions de filles sont mariées illégalement chaque année¹⁴⁶.
- Selon la majorité des études sur la nature et l'impact des cadres juridiques entourant le mariage des enfants, les législations sur l'âge minimum de mariage constituent un fondement essentiel, sans toutefois être suffisantes en soi pour réduire le mariage des enfants ou y mettre fin¹⁴⁷.

Nouvelles données :

La législation, lorsqu'elle est appliquée, peut avoir un impact concret sur la prévalence du mariage des enfants. Les pays qui assurent une protection systématique des droits des filles et des adolescentes en établissant à 18 ans ou plus l'âge minimum légal de mariage, de mariage avec consentement parental et de consentement à des relations sexuelles ont des taux de mariages d'enfants 40 % inférieurs aux pays où ces lois se contredisent les unes les autres¹⁴⁸. Cependant, des données montrent que les législations peuvent avoir un impact à la fois positif et négatif sur le mariage des enfants, selon le contexte et la façon dont les lois interagissent avec les normes et comportements en place.

D'après une étude publiée en 2020 sur les populations rohingyas, le taux de mariages d'enfants et de polygamie ont initialement augmenté lorsque des personnes réfugiées sont arrivées au Bangladesh, comme elles n'étaient plus sujettes aux lois qui interdisaient ces pratiques dans l'État d'Arakan. Les mariages étaient conclus dans le contexte non officiel des camps par les autorités religieuses, sans intervention des autorités des camps. Cependant, une fois les compétences légales établies et la loi imposée par les autorités des camps, le taux de mariages d'enfants a diminué¹⁴⁹.

Toutefois, selon la même étude, la décision de faire passer l'âge minimum de mariage des filles à 20 ans dans la foulée du séisme de 2015 au Népal a donné lieu à une diminution du nombre de mariages arrangés, mais à une augmentation du nombre de mariages à l'initiative des enfants et de cas de fugues de couples adolescents en raison de l'écart entre les normes sociales, les comportements sexuels des jeunes et la loi¹⁵⁰. Ces deux exemples montrent que là où la loi est bien connue, son influence sur les comportements liés au mariage des enfants peut varier.

143. *Ibid.*, p. 32.

144. UNICEF, *Child marriage and the law: Technical note for the global programme to end child marriage*, 2020e, p. 1.

145. M. Billowitz, N. Karim et K. Watson, 2022, *op. cit.*, p. 19.

146. UNICEF, 2021c, *op. cit.*, p. 28.

147. A. Malhotra et S. Elnakib, 2021b, *op. cit.*, p. 46.

148. UNICEF, 2021c, *op. cit.*, p. 26.

149. J. Leigh, *et al.*, *Child marriage in humanitarian settings in South Asia: Study results from Bangladesh and Nepal*. UNFPA APRO et UNICEF ROSA, 2020, p. 12.

150. *Ibid.*, p. 156.

Des données montrent que l'augmentation de l'âge minimum légal de mariage pourrait simplement éliminer le caractère officiel du processus plutôt que le processus en soi, surtout dans les contextes où les unions non officielles sont acceptées ou courantes. D'après une étude menée en 2020 sur l'impact d'une loi relevant l'âge du mariage à 18 ans au Mexique (une loi appliquée dans la majorité des États entre 2008 et 2018), ce changement a réduit de 49 % le nombre de mariages d'adolescentes âgées de 16 à 17 ans. Cependant, l'étude a également révélé une augmentation proportionnelle du nombre d'unions libres, ainsi que l'absence d'impact sur la fréquentation scolaire ou les grossesses précoces (comme on aurait pu s'y attendre parallèlement à une réduction des mariages précoces¹⁵¹).

De même, une recherche antérieure (menée en 2017) a révélé que les filles officiellement mariées du Mexique étaient plus susceptibles de fréquenter l'école que celles en union libre : seulement 8 % des filles âgées de 12 à 17 ans en union libre fréquentaient l'école, comparativement à 17 % pour celles légalement mariées¹⁵². Selon l'étude de 2020, les unions libres font l'objet de sanctions sociales minimales au Mexique et peuvent potentiellement accroître la vulnérabilité des filles en couple (et de leurs enfants) si elles ne possèdent pas les mêmes protections juridiques que celles officiellement mariées. Dans l'ensemble, l'étude suggère que là où la cohabitation est considérée comme acceptable, relever l'âge minimum légal du mariage risque peu de limiter les conséquences négatives des unions précoces¹⁵³.

Il peut être possible de promouvoir l'application de lois qui existent déjà en faveur de l'autonomisation et des droits des filles, surtout dans les contextes où la connaissance, la compréhension ou l'application de ces lois sont limitées. En effet, d'après un examen de Mala Htun et Francesca R. Jensenius, dans de nombreux contextes, les lois en vigueur sont beaucoup plus progressistes que les normes et comportements, ce qui signale un besoin d'harmoniser les comportements avec les lois qui existent déjà¹⁵⁴. Un guide publié en 2022 en Inde illustre de belle façon comment la société civile peut utiliser les lois en vigueur pour remédier au mariage des enfants tout en plaidant en faveur de réformes juridiques. Le guide fournit des orientations sur les moyens de cartographier les législations en vigueur et de mobiliser des parties prenantes dans différents contextes, notamment des conseils pour l'aide juridique aux enfants, aux parents et aux tuteur-e-s et pour signaler des infractions à la police¹⁵⁵.

Habiller les filles, les adolescentes et les allié-e-s potentiel-le-s à mieux comprendre et utiliser l'écosystème juridique dans leur contexte pourrait contribuer de manière essentielle, au minimum, à une utilisation plus efficace des lois en vigueur. Par exemple, d'après une étude publiée en 2021 sur les poursuites pénales liées au mariage des enfants en Inde entre 2008 et 2017 a révélé qu'en dépit de la Loi de 2006 sur l'interdiction du mariage des enfants, seulement 3,5 % des cas des procédures d'annulation ou d'action en justice liées à des mariages conclus avant l'âge légal ont été engagées par des filles, tandis que 64 % des procédures ont été engagées par les parents ou des proches, la plupart du temps pour réclamer la garde de filles s'étant enfuies¹⁵⁶.

Le plaidoyer et les campagnes à l'appui de réformes juridiques liées au mariage des enfants peuvent avoir un plus grand impact lorsqu'elles se concentrent sur les causes du mariage des enfants plutôt que sur le mariage des enfants en soi. Notons par exemple que 8 % des États du monde limitent explicitement l'accès des filles enceintes et des mères adolescentes à l'enseignement officiel En Sierra Leone (2020)¹⁵⁷ et en Tanzanie (2022)¹⁵⁸, de récentes victoires juridiques ayant amélioré l'accès des filles enceintes et des mères adolescentes à l'éducation ont un énorme potentiel de réduction de la prévalence du mariage des enfants. Dans certains contextes, il vaut peut-être mieux de concentrer les efforts et les ressources sur de telles cibles, surtout si l'application plus stricte des lois sur le mariage des enfants risque d'avoir des conséquences négatives pour les filles déjà mariées, notamment la stigmatisation de celles qui signalent des cas et des sanctions pour celles qui ne le font pas¹⁵⁹.

Au moyen d'un travail d'analyse budgétaire et de plaidoyer stratégique, les acteur-ric-e-s de la société civile peuvent œuvrer en faveur d'une budgétisation sensible au genre (BSG), et ce même avec des moyens financiers relativement modestes. Prenons par exemple le programme Linda Mtoto (« Protégez un enfant »), mis en œuvre par la Kenya Muslim Youth Development Organisation (KMYDO) dans le comté de Kilifi, au Kenya. Au moyen d'une enveloppe de 7 500 \$, le programme a accru le budget 2020-2021 de l'administration du comté de Kilifi et des rubriques budgétaires concrètes à l'égard du mariage des enfants ont été ajoutées au plan de travail annuel du comté de Kilifi. La réussite de la KMYDO est en partie attribuable à une collaboration continue avec les parties prenantes clés ayant permis de démontrer l'impact du mariage des enfants et ses liens avec d'autres enjeux plus vastes¹⁶⁰.

151. C. Bellés-Obrero et M. Lombardi, « *Will you marry me, later? Age-of-marriage laws and child marriage in Mexico* », *Journal of Human Resources*, 2020, p. 3.

152. E. Rivero et J. Palma, *Informe sobre uniones tempranas en México: Resumen ejecutivo*, INSSAD, Mexico, 2017, p. 6.

153. C. Bellés-Obrero et M. Lombardi, 2020, *op. cit.*, p. 3.

154. H. Htun et F. Jensenius, « *Fighting violence against women: Laws, norms and challenges ahead* », *Daedalus*, vol. 149, no 1 (2020), p. 152.

155. Women Power Connect et le Socio-Legal Information Centre, *The status of child marriage in India: A guide for NGOs and CSOs on using the law to end child marriage in India*, Filles, Pas Epouses 2022.

156. M. Mehra et S. Maheshwari, « *Child marriage prosecutions in India: Case law analysis of actors, motives and outcomes 2008-2017* », *Partners for Law in Development*, no 3, p. 57.

157. Equality Now, « *Press Release: Victory for girls in Sierra Leone as the government lifts the ban that prohibits pregnant schoolgirls from attending school* », 2020.

158. T. Hall, « *Tanzania allows teenage mothers to be back in school* », *Human Rights Watch*, 2022.

159. UNICEF, 2020e, *op. cit.*, p. 2.

160. Filles, Pas Epouses, *La société civile et le plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants : Leçons tirées de six projets pilotes*, 2020, p. 27.

Dans la province du Pendjab, au Pakistan, l'organisation Formation, Awareness and Community Empowerment Society (FACES) a utilisé une enveloppe de 7 831 \$ à l'appui d'une BSG visant à remédier au mariage des enfants. Plus précisément, FACES a rédigé une analyse budgétaire, mené des efforts de plaidoyer et a rédigé des demandes d'engagements à l'intention d'acteur-riche-s clés du gouvernement. Ces efforts ont porté leurs fruits : les engagements ont été pris et un groupe de travail multiorganisations a été créé dans la but d'accroître la coordination interministérielle dans le contexte du budget 2019-2020. L'une des principales constations du programme : il est possible de rendre les budgets existants plus sensibles au genre sans devoir accroître leur enveloppe¹⁶¹.

Au Nigeria, la Society for the Improvement of Rural People a poussé le gouvernement de l'État de l'Enugu à affecter 6,8 millions de dollars du budget 2020 de l'État au soutien des adolescentes dans une variété de secteurs¹⁶². Ces programmes pilotes montrent tous que les efforts de BSG peuvent servir de point de départ au renforcement de l'environnement politique global eu égard au mariage des enfants.

Il existe des approches et des outils de BSG pouvant être adaptés et appliqués de manière simple dans différents contextes. Mentionnons par exemple le Modèle de suivi des politiques publiques de l'Observatorio de Mortalidad Materna en México (OMM), une méthodologie simple, à faible coût et reproductible. Le modèle s'appuie sur les différentes étapes suivantes : la définition et la documentation de la politique ou du programme ; la collecte et l'analyse des données pertinentes ; et le plaidoyer à l'appui de politiques publiques¹⁶³.

Le « kit d'action » sur la BSG publié par ONU Femmes en 2022 contient des orientations pratiques pour la mobilisation d'acteur-riche-s politiques à l'appui d'une BSG. Pour soutenir ces efforts, les facteurs institutionnels suivants sont considérés comme essentiels : une stratégie nationale pour l'égalité liée au genre ; un énoncé budgétaire sensible au genre ; un soutien à la BSG à l'échelle du gouvernement ; des engagements forts à l'égard de la gestion des finances publiques ; et une culture de partenariat et de collaboration entre les parties prenantes politiques et non politiques clés¹⁶⁴. La boîte à outils pour un budget inclusif des personnes handicapées créée en 2022 par ActionAid, Light for the World et la Campagne mondiale pour l'éducation est examinée dans la section sur l'intersectionnalité et l'inclusion plus bas.

Points principaux :

- **Il existe un lien entre les lois sur l'âge minimum de mariage et une réduction de la prévalence, mais ces lois doivent toujours être considérées comme un élément parmi d'autres au sein d'une réponse holistique.** Autrement, les interventions centrées sur les lois risquent de pousser la pratique dans la clandestinité dans les contextes où le concubinage est généralement accepté ou la mise en application de la loi est limitée ou incohérente.
- **Lorsqu'il existe des lois, souvent les filles l'ignorent ou sont incapables de les utiliser.** Davantage d'efforts pourraient être faits pour habiliter les filles, les adolescentes et leurs allié-e-s à comprendre et à utiliser la loi en vue de prévenir le mariage des enfants et de répondre aux besoins des filles mariées (d'une manière qui n'expose pas les filles à des risques), tant du point de vue des menaces ou cas individuels de mariage des enfants que celui du plaidoyer en faveur de l'application de la loi de manière plus générale.
- **Intervenir directement à l'égard des lois sur le mariage des enfants pourrait ne pas être le moyen le plus efficace de protéger et de promouvoir les droits des filles et des adolescentes.** En effet, à cette fin, les interventions à l'égard du droit à l'éducation des filles pourraient avoir de plus grandes retombées indirectes et comporter moins de risques de préjudice pour les filles.
- **Les acteur-riche-s de la société civile peuvent influencer de manière importante sur les processus de BSG** au moyen d'outils adaptés et flexibles et d'enveloppes budgétaires relativement modestes. Souvent, il s'agira d'identifier des possibilités de « gains rapides », notamment des occasions d'améliorer la BSG sans nouvelle dotation.

161. *Filles, Pas Epouses*, 2020, op. cit., p. 22.

162. *Ibid.*, p. 18.

163. *Ibid.*, p. 33.

164. K. Deveaux et G. Dubrow, *Kit d'action : Impliquer les parlements dans la budgétisation sensible au genre*, ONU Femmes, 2022, p. 6-7.



SUR LA PHOTO : Une enfant pose près d'un graffiti à une école secondaire du district de Monapo, au Mozambique (2022). L'œuvre a été créée pour attirer l'attention sur les conséquences du mariage des enfants et les moyens de signaler des cas (assistance téléphonique pour les enfants 116). Photo : ©UNICEF/UN0765148/Pedro

4. Thèmes transversaux et contextuels

Intersectionnalité et inclusion

Ce que nous savons :

- **Même si l'engagement à « ne laisser personne pour compte » est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD**, nos connaissances des facteurs de risque, des situations de vulnérabilité et de marginalisation et des besoins de certain·e·s enfant·s et adolescent·e·s comportent toujours des lacunes.
- **Il est difficile de savoir si les interventions atteignent les personnes les plus marginalisées**¹⁶⁵. Aussi, il est absolument essentiel de combler ces lacunes dans les savoirs pour réaliser la cible 5.3 des ODD.
- **Nous manquons de données et de preuves pour déterminer si les filles et les adolescentes sont plus ou moins exposées au risque de mariage que les enfants sans handicap**¹⁶⁶. Bien que certaines recherches laissent supposer que les causes du mariage des enfants sont les mêmes dans les deux cas, nous avons que ces causes touchent généralement plus vivement les enfants vivant avec un handicap en raison d'attitudes négatives et de stigmatisation.
- **Notre compréhension des facteurs de risques pour les enfants et adolescent·e·s LGBTQIA+ est quasi inexistante.**

Nouvelles données :

D'après une revue de la littérature sur le mariage des enfants et les handicaps publiée en 2020, les évaluations de programmes ne mentionnent que très brièvement la question des handicaps. Les ensembles de données sur le mariage des enfants ne sont pas ventilés par handicap et les données sur le mariage forcé de personnes handicapées ne sont pas toujours ventilées par âge¹⁶⁷. Les rares données que nous avons datent de plusieurs années. Nous manquons d'informations sur l'expérience des filles et des adolescentes handicapées déjà mariées et ces dernières sont très probablement exposées à un risque de violence et de coercition une fois mariées.

Les femmes handicapées sont de deux à quatre fois plus susceptibles de subir la VPI que les femmes sans handicap, et la gravité de la violence augmente en fonction de la gravité du handicap¹⁶⁸. Parallèlement, les filles mariées avant l'âge de 15 ans sont près de 50 % plus susceptibles de subir des VPI¹⁶⁹. En effet, les filles et les femmes handicapées sont exposées à un

165. *Filles, Pas Epouses*, 2021a, *op. cit.*, p. 10.

166. J. Meaney-Davis, H. Lee et K. Andrae, 2020, *op. cit.*, p. 1.

167. *Ibid.*, p. 4.

168. K. Dunkle, I. Ven der Heijden et al., 2018, *Disability and violence against women and girls: Emerging evidence from the What Works to Prevent Violence Against Women and Girls Global Programme*, What Works, 2018, p. 1.

169. *Filles, Pas Epouses*, *Mariage des enfants et violence basée sur le genre*. Consulté en novembre 2022.

risque si élevé de VPI qu'une analyse combinée de sept études de prévention de la VPI en Afrique et en Asie menée en 2020 a conclu que tout programme à l'égard de handicaps devrait chercher activement à remédier aux risques de VPI, peu importe l'objectif premier du programme¹⁷⁰.

Bien que nous ayons besoin d'un plus grand nombre de données factuelles sur les liens entre les handicaps et le mariage des enfants, nous pouvons tirer des enseignements des programmes à l'égard des handicaps relativement à d'autres enjeux et secteurs pertinents. Une analyse de quatre programmes de prévention de la VPI au Ghana, au Rwanda, au Tadjikistan et en Afrique du Sud (tous mis en œuvre et évalués dans le cadre du Programme mondial de What Works visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles) publiée en 2020 a examiné la perspective des femmes et des hommes vivant avec un handicap qui ont participé à ces programmes. Ces participant-e-s avaient souvent l'impression que les programmes reproduisaient les obstacles auxquels ils et elles étaient confronté-e-s dans la vie de tous les jours, notamment l'inaccessibilité, la discrimination et une stigmatisation ouverte et intériorisée.

Le programme *Indashyirwa* du Rwanda comprenait un bon exemple d'inclusion : l'équipe s'est associée avec le Conseil national des personnes handicapées (CNPH) pour former tout le personnel du programme sur l'inclusion des personnes handicapées ; une version adaptée de cette formation a ensuite été offerte par le Réseau des femmes-Rwanda à tous les militant-e-s communautaires du programme, les animatrices d'espaces sûrs pour femmes et 280 membres de communautés vivant avec un handicap. En collaboration avec le CNPH, l'équipe a également mis au point du matériel de communication illustrant les recoupements entre le genre, les handicaps et la violence et a utilisé ce matériel pour faciliter le plaidoyer communautaire et remettre en question la stigmatisation.

Selon les résultats de l'évaluation, plutôt que de se concentrer sur les limitations fonctionnelles, les programmes devraient remettre en question les normes de genre « capacitistes » et les formes de stigmatisation des handicaps propres à chaque contexte. La collaboration avec des personnes handicapées locales et leurs organisations à tous les niveaux s'est avérée d'une importance capitale, tout comme le recrutement de personnes handicapées à des postes de mise en œuvre – surtout des postes très visibles¹⁷¹.

Il existe des leçons et des outils utiles pour soutenir les efforts de plaidoyer et de programmation visant à accroître la prise en compte de la question du handicap dans les processus politiques, de budgétisation et de planification au niveau national. La boîte à outils *Gender, Inclusion, Power and Politics*, publiée en 2021 dans le cadre du programme « Données et collaboration pour un développement inclusif », peut être utilisée dans les contextes humanitaires et de développement afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intersectoriels et transformateurs, plus précisément par la combinaison d'une analyse de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale à une analyse traditionnelle de l'économie politique¹⁷².

Le cadre de financement de l'éducation « 4S » d'ActionAid propose un guide d'analyse, de suivi et de plaidoyer sensible au genre relativement au budget d'éducation. Le guide s'appuie sur quatre principes : pourcentage (du budget consacré à l'éducation inclusive) ; taille (du budget, augmenté grâce à des politiques fiscales progressistes) ; sensibilité (du budget, notamment en ce qui concerne l'équité dans les dépenses publiques) ; et examen public (pour veiller à l'octroi rapide du financement, selon les modalités convenues)¹⁷³.

En 2019-2020, ActionAid, Education International et Light for the World ont évalué la capacité des gouvernements de l'Éthiopie, du Malawi, du Mozambique, du Nigeria et de Tanzanie à offrir une éducation inclusive aux personnes handicapées. Leur rapport contient de nombreux enseignements, notamment : les politiques d'éducation inclusives créées à l'initiative des bailleurs de fonds tendent à être idéalistes et vagues et sont souvent dépourvues de prévisions des coûts et de ressources adéquates¹⁷⁴ ; le recrutement, la formation et le suivi constant d'enseignant-e-s, bien que fondamentaux, n'étaient inscrits à aucun budget d'éducation inclusif de ces pays¹⁷⁵ ; tous ces pays avaient du mal à recueillir des données robustes sur les enfants handicapés ; et, lorsque les engagements envers l'éducation inclusive se reflètent dans les plans sectoriels nationaux de l'éducation (comme en Éthiopie et en Tanzanie), il semble y avoir plus d'intérêt et d'appui dans le secteur¹⁷⁶.

En 2022, ActionAid, Light for the World et la Campagne mondiale pour l'éducation ont publié une boîte à outils à l'appui d'une budgétisation sensible au genre et inclusive des personnes handicapées dans le domaine de l'éducation. Cette boîte à outils s'appuie sur les enseignements tirés d'un programme de 2020 en vue de fournir un guide détaillé des moyens de conceptualiser et d'opérationnaliser une budgétisation inclusive des personnes vivant avec un handicap¹⁷⁷.

170. E. Chirwa, R. Jewkes et al., « *Intimate partner violence among women with and without disabilities: a pooled analysis of baseline data from seven violence-prevention programmes* », *BMJ Global Health*, vol. 5, no 11, p. 1.

171. E. Stern, I. Van der Heijden et K. Dunkle, « *How people with disabilities experience programs to prevent intimate partner violence across found countries* », *Evaluation and Program Planning*, vol. 79 2020, p. 7-8.

172. Christian Aid et Social Development Direct, *Gender, inclusion, power and politics (GIPP) analysis toolkit*, 2021.

173. C. Cameron, C. Chiya et al., *The bedrock of inclusion: Why investing in the education workforce is critical to the delivery of SDG4*, ActionAid, 2021, p. 13.

174. *Ibid.*, p. 16.

175. *Ibid.*, p. 24.

176. *Ibid.*, p. 16.

177. C. Van der Hor, K. Herrier et D. Ferris, *Gender-responsive and disability-inclusive education budgeting*, ActionAid, Campagne mondiale pour l'éducation, Light for the World, 2022, p. 77-107.

D'après les rares données probantes sur le lien entre les adolescent·e·s LGBTQIA+ et le mariage des enfants, dans certains contextes, le mariage pourrait être utilisé comme moyen d'échapper à la violence et à l'exclusion à la maison. En 2022, la Comunidad de Lesbianas Inclusivas Dominicanas (COLESDOM) a mené une étude à petite échelle sur les raisons poussant les personnes de genre non conforme à se marier avant l'âge de 18 ans en République dominicaine. L'étude a révélé un lien entre la violence et l'exclusion vécues par ces personnes et leur souhait d'acquiescer leur indépendance économique et d'échapper à la violence et aux mauvais traitements dans la maison familiale, notamment à la violence ayant pour but de « corriger » leur orientation sexuelle¹⁷⁸.

L'étude recommande d'investir dans la promotion, le soutien et l'accompagnement des adolescent·e·s LGBTQIA+ pour les aider à poursuivre leur instruction, parallèlement à des séances de sensibilisation, adaptées au contexte culturel, visant à changer les préjugés conscients et inconscients à l'égard des personnes LGBTQIA+. L'approche *Looking In, Looking Out* est l'un des outils pouvant être utilisés par les responsables de programmes, les membres de communautés et les autorités nationales en vue de mettre fin à la profonde stigmatisation des personnes de genre et d'identité sexuelle non conformes¹⁷⁹. Tout comme pour l'inclusion des personnes handicapées, la collaboration avec les organisations LGBTQIA+ et le soutien du travail effectué pour et par ces organisations pourraient être un moyen efficace de favoriser une véritable inclusion.

Points principaux :

- **Davantage de données factuelles doivent être recueillies afin de mieux comprendre comment certains groupes marginalisés et minoritaires font l'expérience du (risque de) mariage des enfants. Cependant, nous pouvons tirer certains enseignements d'autres programmes pertinents** sur les moyens d'assurer leur sécurité et leur inclusion véritable dans les programmes.
- **Collaborer avec les organisations de personnes handicapées (et toute autre organisation « pour et par » des personnes marginalisées) et apprendre de ces organisations représente un moyen important et efficace de garantir un processus d'élaboration et de mise en œuvre réellement inclusif.**
- **Les équipes de mise en œuvre et les communautés peuvent stigmatiser, discriminer et faire preuve de préjugés.** Il convient de remédier à ce problème pour que les initiatives ne reproduisent pas la stigmatisation qui affecte déjà les groupes marginalisés dans leur vie quotidienne.

Changements climatiques, conflits et crises

Ce que nous savons :

- **Les données disponibles font état d'une corrélation positive entre les phénomènes météorologiques extrêmes et le mariage précoce.**
- **Nous commençons à peine à étudier le lien entre les changements climatiques et le mariage des enfants.** Nous en savons très peu sur la plupart des régions géographiques, sur la différence entre les urgences climatiques et les urgences liées aux conflits et sur les meilleurs moyens d'agir à l'égard du mariage des enfants dans le contexte des changements climatiques.
- **Neuf des dix pays aux taux de mariages d'enfants les plus élevés sont considérés comme des États fragiles, mais le lien entre la fragilité et le mariage des enfants n'est pas pleinement compris¹⁸⁰.**

Nouvelles données :

Les données factuelles témoignant d'un lien possible entre les changements climatiques et une augmentation du nombre de mariages d'enfants sont de plus en plus nombreuses, quoique limitées. Une étude de l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes sur la violence basée sur le genre au Bangladesh a révélé que les filles et les femmes de 11 à 23 ans sont plus susceptibles de se marier dans les deux ans suivant une canicule modérée ou extrême (soit de 15 jours ou plus). Le risque est particulièrement marqué à 15 jours : près d'une fille/femme sur quatre se marie lors des années de canicules extrêmes, comparativement à 13 % lors des années de canicules modérées ou inexistantes¹⁸¹. Dans les années où les canicules atteignent 30 jours, les filles de 11 à 14 ans sont deux fois plus susceptibles de se marier et les adolescentes de 15 à 17 ans 30 % plus susceptibles¹⁸².

178. Comunidad de Lesbianas Inclusivas Dominicanas (COLESDOM), « *I am all of those girls who got kicked out of their house: Relation among early departures of children and adolescents and the disrespect of their caregivers in the face of transgressions of traditional gender roles in the Dominican Republic* », 2022.

179. Positive Vibes, *Looking in, looking out*.

180. K. Hunersen, W. Robinson, N. Krishnapalan et al., *Child marriage in humanitarian settings in the Arab States Region: Study results from Djibouti, Egypt, Kurdistan Region of Iraq and Yemen*, UNFPA, UNICEF, Women's Refugee Commission, Johns Hopkins University, 2020, p. 1.

181. A. Carrico, K. Donato et al., 2020, *op. cit.*, p. 8.

182. *Ibid.*, p. 10.

Une autre recherche du Bangladesh publiée en 2020 (d'après des données de 1989 à 2013) fait état d'une corrélation semblable en ce qui concerne les cyclones et les inondations. On y fait mention du mariage en tant que stratégie d'adaptation visant à minimiser la pression économique et le risque d'agression sexuelle pour les filles (et l'atteinte à la réputation connexe des filles et des familles)¹⁸³. Certaines données suggèrent également que les changements climatiques favorisent le mariage des enfants en raison d'une diminution de la fréquentation scolaire. En 2022, la sécheresse dans la corne de l'Afrique a triplé le nombre d'enfants vulnérables à l'abandon scolaire en Éthiopie, au Kenya et en Somalie dans une période de trois mois seulement¹⁸⁴ ; cela a déjà donné lieu à une augmentation rapide du nombre de filles forcées à se marier et à subir des MGF/E¹⁸⁵.

Les changements climatiques sont aussi susceptibles d'avoir une incidence négative sur le bien-être physique, émotionnel et économique des filles et des adolescentes mariées. Au Bangladesh, les femmes qui se marient lors d'une année marquée par une période de sécheresse prolongée marient normalement un mari moins éduqué et plus enclin à la violence familiale, possiblement parce que les familles cherchent à organiser rapidement un mariage moins cher¹⁸⁶. En ce qui concerne les filles déjà mariées, dans certains contextes, l'évolution des conditions météorologiques a perturbé les moyens et les espaces qui permettaient autrefois aux femmes d'exercer un certain pouvoir économique. D'après une étude qualitative menée en 2021 dans des communautés massaï du Kenya, où les femmes ont traditionnellement un certain degré d'autonomie financière et de capacité d'agir parce qu'elles possèdent une partie du troupeau familial de vaches, des changements de conditions météorologiques ont forcé de nombreuses communautés massaï à vendre leur bétail, éliminant ainsi une source essentielle de l'autorité et de l'influence des femmes massaï¹⁸⁷.

Il existe des données de plus en plus nombreuses sur des pratiques prometteuses pour la prestation de services de SSR flexibles et contextuels aux adolescentes dans les situations humanitaires. Une analyse documentaire publiée en 2021 présente différents exemples, notamment le recours à des cliniques mobiles et à des camps de SSR. Ces cliniques mobiles restent généralement jusqu'à quatre jours dans les communautés et peuvent donc prendre contact avec les adolescentes les plus marginalisées. L'analyse mentionne l'offre de transport gratuit aux cliniques pour les cas graves dans la foulée du séisme de 2015 au Népal ; l'offre de services adaptés aux adolescentes dans les camps de SSR en Ouganda ; et l'offre, par des professionnel-le-s de la santé, de services en dehors des heures prévues ciblant les filles non scolarisées et les celles travaillant dans l'industrie du sexe en Ouganda¹⁸⁸.

Des études préliminaires ont également mis en évidence la possibilité de collaborer avec des professionnel-le-s de la santé et des accoucheuses traditionnelles pour fournir des services dans les zones où l'accès à des établissements de soins pour les victimes de viols est limité¹⁸⁹. Le programme « La Famille Idéale » de Marie Stopes International (MSI) a été testé au moyen de huit équipes mobiles de proximité au Burkina Faso entre 2019 et 2020. Au moyen d'une approche centrée sur l'humain, ces équipes ont œuvré auprès de jeunes femmes et de sources d'influence clés (dont les maris et la belle-famille) afin d'améliorer l'accès des adolescentes déjà mariées aux services de SSR. Des intervenant-e-s communautaires de MSI ont utilisé un ensemble d'outils de participation pour encourager l'accès des mères adolescentes en zones rurales à la planification familiale, faciliter le dialogue communautaire autour de questions comme l'éducation et la sécurité financières des filles et favoriser l'appui masculin envers l'accès des filles aux services. Les équipes de MSI ont ensuite offert gratuitement toute une gamme de méthodes contraceptives dans un lieu à proximité. Le programme pilote a donné lieu à une augmentation de 24 % du nombre d'adolescent-e-s visitant les sites de services externes¹⁹⁰.

La mesure dans laquelle les communautés déplacées sont intégrées (ou non) dans les systèmes juridiques, de santé et autres systèmes nationaux peut avoir une incidence considérable sur le mariage des enfants, ainsi que sur les facteurs de risque et le bien-être des filles en général. Dans les contextes aux taux de migration et de déplacement élevés, le lien entre la loi et le mariage des enfants peut devenir particulièrement opaque. Un rapport de 2020 sur le mariage des enfants dans plusieurs pays de la région des États arabes montre comment, en Égypte, les personnes réfugiées de Syrie devaient fait face à un long et complexe processus de renouvellement de leur titre de séjour, période pendant laquelle leurs enfants ne pouvaient pas s'inscrire à l'école.

Résultat : les enfants et les adolescent-e-s étaient exposé-e-s à un risque accru de mariage d'enfant qui, quoiqu'illégal en Égypte, est souvent célébré au moyen de cérémonies religieuses non officielles. Cela, à son tour, a des répercussions sur les enfants né-e-s dans un tel contexte, qui ont de la difficulté à obtenir un certificat de naissance et donc éventuellement à avoir accès aux établissements d'enseignement¹⁹¹. Les interventions qui améliorent l'accès aux systèmes d'enregistrement civil, notamment à l'enregistrement des naissances et des mariages, peuvent à la fois offrir une protection contre le mariage des enfants et soutenir les filles et les adolescentes mariées, ainsi que les jeunes mères et leurs enfants¹⁹².

183. J. Leigh *et al.*, 2020, *op. cit.*, p. 148.

184. *Filles, Pas Epouses*, 2022a, *op. cit.*, p. 6.

185. UNICEF, *Marriage on the rise in Horn of Africa as drought crisis intensifies*, 2022.

186. A. Carrico, K. Donato *et al.*, 2020, *op. cit.*, p. 9.

187. T. Esho, E. Kombi *et al.*, « *Intersections between climate change and female genital mutilation among the Maasai of Kajiado County, Kenya* », *Journal of Global Health*, vol. 11 2021, p. 7.

188. L. Stark, I. Seff, C. Reis, 2021, *op. cit.*, p. 215.

189. *Ibid.*

190. MSI Reproductive Choices, *Evidence and Insights Compendium*, 2022, p. 6.

191. K. Hunersen, W. Robinson, N. Krishnapalan *et al.*, 2020, *op. cit.*, p. 9.

192. *Ibid.*, p. 27.

Les espaces sûrs jouent un rôle essentiel dans la protection et l'autonomisation des filles de la région des États arabes. Selon des filles et des femmes, les espaces sûrs représentent l'unique endroit où elles se sentent en sécurité et peuvent avoir accès aux soins dont elles ont besoin¹⁹³. Dans le cadre d'une recherche publiée en 2021 sur l'impact de la COVID-19 sur les programmes de la région, on a demandé à des filles et femmes quelles ont été les pires conséquences de la pandémie. La deuxième réponse la plus populaire fut l'impact sur l'accès aux établissements d'espaces sûrs et aux activités connexes, derrière l'impact sur les services de gestion de cas¹⁹⁴.

De même, les espaces sûrs ont joué un rôle important dans l'intervention qui a suivi le cyclone Idai au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi en 2019. Les filles et les femmes s'y sentaient physiquement et mentalement assez en sécurité pour discuter de SDR et de violence basée sur le genre et pour recevoir des services et des fournitures de SSR¹⁹⁵. Les espaces réservés aux filles, qu'ils soient établis par des programmes de développement, des écoles, des communautés ou des centres de santé, peuvent constituer le point d'entrée d'une ECS et de discussions sur les risques liés au mariage des enfants et les autres possibilités d'avenir, surtout dans les contextes humanitaires où il est à la fois difficile et essentiel d'agir rapidement¹⁹⁶.

Il convient de noter qu'aucune évaluation d'espaces sûrs en contexte humanitaire n'a démontré que ceux-ci contribuent à réduire la violence vécue par les filles et les femmes¹⁹⁷ et que les évaluations rigoureuses des espaces sûrs et des programmes d'autonomisation dans les contextes humanitaires restent dans l'ensemble limitées.

Des données des Philippines recueillies par Plan International en 2022 montrent comment, en plus des programmes d'autonomisation réservés aux filles, les communautés dans leur ensemble peuvent soutenir les adolescentes, y compris les filles déjà mariées. Les adolescent-e-s et les membres adultes de la communauté ayant participé au processus de recherche ont exprimé de l'empathie envers les filles déjà mariées et le souhait de mieux comprendre la réalité de leur vie conjugale. Les participant-e-s ont suggéré d'organiser des ateliers avec des leaders communautaires et religieux en vue de promouvoir une compréhension commune des aspects négatifs du mariage des enfants¹⁹⁸. Compte tenu de l'énorme influence que peuvent avoir les leaders communautaires et religieux sur les parents et les normes au sein des communautés, de telles interventions pourraient mener au « recrutement » d'agents de changement – un rôle que plusieurs leaders se sont montrés intéressés à prendre au sein de leurs communautés.

Changer les normes liées au mariage et à l'égalité des genres au sein des familles est probablement encore plus important dans les contextes humanitaires, où le stress et l'insécurité peuvent exacerber les comportements préjudiciables. Comme en témoigne une recherche de 2021 sur des communautés déplacées en Ouganda et en Jordanie, la violence à la maison menace tout autant d'encourager le mariage des enfants que la violence provoquée par les conflits et les déplacements, même si les recherches passées se sont surtout concentrées sur cette dernière forme de violence¹⁹⁹.

La recherche menée aux Philippines montre comment, d'une part, certains risques sous-jacents de mariage d'enfants sont accrus pour les filles et les adolescentes déplacées et, d'autre part, l'instabilité risque de provoquer l'émergence de nouveaux facteurs. Dans de tels contextes, remédier aux « nouveaux » facteurs comme l'insécurité alimentaire risque peu de changer les normes sociales profondément enracinées. Cependant, des mesures simples comme la modification de l'aide humanitaire en vue de dissuader les familles de marier leurs filles pourraient réduire le risque de mariages d'enfants²⁰⁰.

Cela montre bien l'importance de la sensibilisation aux risques liés au mariage des enfants dans tous les aspects de l'action humanitaire²⁰¹. En effet, il semblerait que l'incapacité de comprendre les facteurs potentiels du mariage des enfants dans les contextes humanitaires pourrait donner lieu à une augmentation des taux de mariages. Des données de 2020 de Cox's Bazar, au Bangladesh, ont démontré qu'en raison de la politique de distribution de l'aide du camp selon la taille moyenne des ménages de cinq personnes, certaines familles ont utilisé le mariage des enfants comme stratégie leur permettant d'obtenir plus d'aide alimentaire²⁰².

Une recherche menée dans des camps de réfugiés d'Ouganda et de Jordanie en 2021 montre en quoi, dans les contextes humanitaires, remédier aux obstacles à l'éducation des filles est à la fois une priorité pour les filles et les adolescentes déplacées et probablement un facteur essentiel de protection contre le risque élevé de mariage des enfants. Lorsqu'on leur a demandé quelle est la solution la plus importante pour prévenir le mariage des enfants et répondre aux besoins des filles mariées dans leur communauté, les 280 filles déjà mariées et non mariées âgées de 10 à 17 ans et les 67 aidant-e-s ayant participé à l'étude ont majoritairement répondu l'éducation. Parmi les obstacles concrets à l'inscription et à la rétention scolaire des filles, on compte le coût des frais de scolarité, de l'uniforme et du matériel ; la longueur du trajet jusqu'à l'école ; et la question de la protection. L'offre d'une aide financière à ces filles et aux personnes détentrices de

193. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 8.

194. *Ibid.*, p. 13.

195. Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2020b, *op. cit.*, p. 3.

196. *Ibid.*, p. 6.

197. L. Stark, I. Seff et C. Reis, 2021, *op. cit.*, p. 215.

198. A. Harris et K. Gambir, *Our Voices, our future: Understanding risks and adaptive capacities to prevent and respond to child marriage in the Bansamoro Autonomous Region in Muslim Mindanao (BARMM)*, Plan International, Women's Refugee Commission, Transforming Fragilities, 2022, p. 60.

199. J. Freccero et A. Taylor, 2021, *op. cit.*, p. 48.

200. A. Harris et K. Gambir, 2022, *op. cit.*, p. 59.

201. Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2020b, *op. cit.*, p. 1.

202. J. Leigh et al., 2020, *op. cit.*, p. 149.

l'autorité parentale en vue de surmonter certains de ces obstacles a été évoquée comme une solution possible à l'appui de la poursuite de l'éducation des filles dans ces contextes²⁰³.

L'utilisation accrue des médias sociaux et la prolifération des téléphones portables chez les adolescent-e-s représentent à la fois une menace et une opportunité eu égard au mariage des enfants. Dans le cadre d'une recherche de Plan International au Zimbabwe, à la fois les adolescent-e-s et les parents ont signalé qu'une utilisation accrue des téléphones portables (surtout pendant la pandémie de COVID-19) favorisait le mariage des enfants, comme elle permet aux adolescent-e-s de communiquer librement sans la supervision des parents²⁰⁴. Une recherche menée aux Philippines a révélé une méfiance semblable des parents à l'égard des téléphones portables²⁰⁵.

Cependant, en dépit de ces préoccupations, les téléphones portables ne faciliteraient pas le mariage des enfants selon les témoignages d'adolescentes interrogées dans le cadre d'une recherche au Zimbabwe, tandis qu'aux Philippines, les téléphones ont été qualifiés de ressources, surtout comme moyen d'obtenir des informations pour les travaux scolaires et des informations sur la SDSR lors des confinements dans le contexte de pandémie de COVID-19. Dans une enquête réalisée auprès des organisations membres de *Filles, Pas Epouses* en avril 2020, les personnes interrogées ont également signalé utiliser les téléphones portables pour partager des informations et pour lancer des alertes concernant la violence basée sur le genre et le mariage des enfants, en particulier des applications de messagerie comme WhatsApp²⁰⁶.

D'autres recherches seront sans doute nécessaires pour comprendre ce décalage entre le risque perçu et le risque réel. L'omniprésence des téléphones portables pourrait faciliter le partage d'informations et de ressources dans les contextes humanitaires où il serait autrement difficile de transmettre ces informations. Il serait également possible d'inclure des séances sur la sécurité en ligne, la sécurité sur les médias sociaux et la nétiquette dans les programmes et interventions d'enseignement ou d'espaces sûrs.

Points principaux :

- **Le lien entre les changements climatiques et le mariage des enfants doit être étudié plus en profondeur**, surtout dans les pays les plus menacés ou les plus vulnérables aux changements climatiques. Il faudrait notamment étudier en quoi différentes formes et durées de phénomènes météorologiques extrêmes pourraient changer les répercussions, et donc les réponses nécessaires. Il pourrait également s'avérer utile d'examiner les enseignements pouvant être tirés d'autres contextes humanitaires en ce qui concerne les pratiques et normes de genre inégalitaires et le soutien des adolescentes, ainsi que d'examiner comment les crises provoquées par le climat diffèrent de celles provoquées par des conflits.
- **De plus en plus d'approches flexibles et créatives pour l'offre de services de SSR aux adolescentes dans les contextes humanitaires ont fait l'objet de recherches.** Pour élaborer des interventions efficaces, il est essentiel de comprendre les contraintes subies par les filles. Ces dernières, et surtout les filles déjà mariées, devraient participer à l'élaboration de ces interventions.
- **Les interventions qui aident les communautés à mieux comprendre les systèmes locaux d'enregistrements juridiques, de santé et autres (et qui accompagnent la population dans ces processus) pourraient contribuer à la fois à prévenir le mariage des enfants et à appuyer les filles déjà mariées et leurs enfants.**
- **Dans les contextes humanitaires, il se peut que les efforts d'intervention immédiate ne puissent pas changer les normes sociales profondément ancrées. Cependant, ces interventions peuvent tout de même jouer un rôle essentiel dans la prévention du mariage des enfants.** Il est essentiel d'aider les équipes humanitaires de différents secteurs d'intervention à cerner et gérer les risques de mariages d'enfants (à la fois en ce qui concerne la prévention et les risques qui touchent les filles mariées) pour veiller à respecter l'impératif de « ne pas causer de tort ».
- **Une attention toute particulière doit être accordée aux efforts soutenant l'inscription et la fréquentation scolaire des filles.** Il convient de noter que l'offre d'une aide financière aux filles et aux personnes détentrices de l'autorité parentale pour surmonter les obstacles financiers à l'accès à l'enseignement peut représenter une protection importante contre le risque de mariage des enfants.

203. J. Freccero et A. Taylor, 2021, *op. cit.*, p. 50.

204. K. Gambir, M. Blessing et C. Lofthouse, *Our voices, our future: Understanding child marriage in food-insecure communities in Chiredzi District, Zimbabwe*, Plan International, Women's Refugee Commission, The Cynefin Co, 2022, p. 45.

205. A. Harris et K. Gambir, 2022, *op. cit.*, p. 61.

206. *Filles, Pas Epouses, COVID-19 et les mariages d'enfants, précoces et forcés : Plan d'action*, 2021.



SUR LA PHOTO : Fatouma, 15 ans, à Tahoua, au Niger, où elle vit avec sa mère et sa grand-mère (2022). Son père voulait la marier à l'âge de 12 ans et a brûlé son certificat de naissance lorsque sa mère s'y est opposée. « Je veux me marier un jour, mais après mes études et avec un garçon que j'aurai moi-même choisi. Mon rêve, c'est de devenir médecin. »
Photo : © UNICEF/UN0688743/Dejongh

5. Recommandations

Recherche

- **Privilégier l'évaluation de l'efficacité des interventions dans les contextes humanitaires et de développement.** Il convient de collaborer avec les bailleurs de fonds et les chercheur-se-s pour soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation (y compris après la fin des programmes) des interventions à l'égard du mariage des enfants. Il pourrait notamment convenir d'évaluer : des projets pilotes à plus petite échelle dans des zones où les résultats préliminaires sont prometteurs ; l'adaptation de programmes et de cadres prometteurs dans différents contextes ; les efforts d'élargissement de la portée d'interventions prometteuses ; et des programmes publics ou à grande échelle.
- **Placer toutes les recherches et évaluations dans le contexte de ce que nous savons déjà, de manière à clarifier quelles connaissances sont approfondies.** Pour ce faire, il convient de s'inspirer des questions aux fins de recherche établies dans la phase II de la stratégie de recherche du Programme mondial UNFPA-UNICEF²⁰⁷.
- **Veiller à ce que la recherche s'appuie sur les priorités méthodologiques de la stratégie de recherche du Programme mondial UNFPA-UNICEF,** notamment : utiliser des cadres d'évaluation à plus long terme, des analyses de cohortes et un plus grand éventail de données quantitatives et qualitatives ; investir dans la recherche-action participative de manière à mobiliser les adolescent-e-s ; définir de manière précise les populations cibles ; définir plus clairement la portée ; et prendre en considération les moyens de remédier aux défis liés à la recherche dans les contextes humanitaires²⁰⁸.

Davantage de recherches (et de programmes) dans les domaines suivants permettraient de combler les lacunes dans nos connaissances :

- **Les changements climatiques** et leur incidence sur les probabilités, les risques et les tendances liés au mariage des enfants à court et moyen terme ; et les différences/similitudes entre les crises provoquées par le climat et celles provoquées par des conflits eu égard aux effets sur les besoins des filles et des adolescentes (mariées et non mariées).
- **Les évaluations des efforts de prévention du mariage des enfants et de soutien des filles mariées dans les contextes humanitaires,** notamment les transferts monétaires liés à l'éducation, les espaces sûrs, les programmes d'autonomisation et la prestation de services de SSR flexibles.

207. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, *Research strategy for Phase II: UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage*, 2021, p. 5.

208. *Ibid.*, p. 6.

- **Le lien entre les normes au niveau individuel et collectif, ainsi que les raisons pour lesquelles des interventions capables de changer les normes à un niveau pourraient ne pas être efficaces à un autre** Il convient de s'appuyer sur les enseignements tirés de recherches sur l'élargissement de la portée des programmes à l'égard des normes sociales, notamment la Community for Understanding Scale (CUSP),²⁰⁹ le programme What Works II, la Spotlight Initiative,²¹⁰ et le Social Norms Learning Collaborative²¹¹.
- **Les possibilités et les problèmes potentiels de la participation équitable des femmes à la croissance verte** et aux autres initiatives ou industries liées au climat.
- **La technologie, notamment les téléphones portables et les médias sociaux, en tant qu'élément pouvant protéger contre le mariage des enfants ou le favoriser**, y compris dans les contextes humanitaires.
- **Les effets du mariage des enfants sur les enfants et les adolescent·e·s vivant avec un handicap et les personnes LGBTQIA+**, ainsi que les enseignements pouvant être tirés d'autres secteurs (p. ex., la prévention et les interventions contre la violence à l'endroit des femmes et des filles) eu égard aux risques spécifiques qui planent sur ces groupes et aux moyens de les associer véritablement et en toute sécurité aux programmes.
- La question à savoir si **l'inclusion d'une composante « éducation » devrait être considérée comme un élément obligatoire de tout programme à composantes multiples** ; et si **les programmes d'autonomisation doivent forcément être jumelés à des transferts monétaires ou à une quelconque autre forme de soutien économique**.
- **Le bien-fondé ou les défis d'une mise en œuvre de programmes dans des zones à forte prévalence comparativement aux régions où la prévalence du mariage des enfants est déjà en déclin**²¹².
- **L'importance de l'âge et du genre de la personne qui reçoit les transferts monétaires, ainsi que de l'âge et du genre des enfants d'un ménage**, plus particulièrement en vue de déterminer si les ménages dirigés par des femmes sont plus ou moins susceptibles de soutenir le report du mariage des enfants dans différents contextes.

Programmation

- **Inclure des composantes liées à l'offre et à la demande en tant qu'éléments essentiels des programmes à l'égard du mariage des enfants**, et ce dans tous les domaines thématiques, compte tenu de l'impact limité des programmes qui ne se concentrent que sur un seul aspect.
- **Inclure la mobilisation communautaire (y compris celles des garçons, des hommes et des leaders traditionnels et religieux) et la consultation des adolescentes en tant qu'éléments essentiels de tout programme**. Dans la mesure du possible, collaborer avec les structures et systèmes en place et faire appel à ces structures et systèmes, notamment les comités de gestion des écoles, les associations de parents d'élèves et les centres de soins de santé, et aider les personnes au sein de ces systèmes à contribuer aux efforts de réduction des risques menaçant les filles.
- **Engager des femmes en tant que prestataires de service et membres du personnel des programmes, notamment dans des rôles de leadership et des rôles de proximité pouvant accroître la participation des filles** (p. ex., des agentes de santé communautaire), l'exposition à des modèles féminins pouvant avoir des effets transformateurs sur les adolescentes. Identifier les possibilités de pourvoir ces postes avec des filles plus vieilles ou déjà mariées, dans la mesure du possible.
- **Élaborer des stratégies de communication visant à encourager les membres de la communauté à adopter des attitudes positives à l'endroit des adolescentes. Ces stratégies doivent aborder progressivement des sujets plus complexes et délicats**, par exemple, en passant du concept de pouvoir à des dialogues sur la sexualité des filles. Les sujets délicats pourraient rendre mal à l'aise les équipes du programme, les partenaires de mise en œuvre, les membres de la communauté et les filles elles-mêmes, et ce malaise doit être dissipé pour favoriser des programmes efficaces et transformateurs.
- **Faire en sorte que l'inclusion et l'accessibilité fassent partie intégrante de la programmation** (notamment en ce qui concerne le partage d'information, les activités physiques/virtuelles, la composition des équipes et la formation) de manière à assurer la sécurité de l'ensemble des participant·e·s et d'éviter que les programmes reproduisent la stigmatisation et la discrimination auxquelles les groupes marginalisés sont confrontés dans leur vie quotidienne. Saisir les occasions de collaborer véritablement avec les organisations de type « par les membres, pour les membres » et d'accroître leur expertise de manière à favoriser une élaboration et une mise en œuvre inclusives. Recueillir des données dûment ventilées, par exemple en utilisant des questions du Washington Group.

209. Raising Voices, *Community understanding scaling processes (CUSP)*.

210. *Site Web de la Spotlight Initiative*. Consulté en novembre 2022.

211. *Site Web de la plateforme ALIGN*. Consulté en novembre 2022.

212. A. Melnikas, G. Saul et al., 2021, *op. cit.*, p. 50.

- **Mobiliser les garçons et les hommes en tant qu'acteurs clés pouvant être des alliés ou des obstacles potentiels du mouvement pour la fin du mariage des enfants, mais tout en restant centré sur la sécurité et la perspective des filles.** Les analyses contextuelles et les cadres de changement des normes peuvent aider à déterminer les effets potentiellement négatifs de l'exclusion des garçons et des hommes sur leur propre bien-être ou celui des filles et des femmes.
- **Intégrer des évaluations des risques de mariages d'enfants aux stratégies et évaluations en contexte humanitaire** de manière à soutenir les engagements à ne pas causer de tort et à limiter les facteurs de mariages d'enfants au niveau « de surface ». Identifier les possibilités d'intégrer ces aspects dans les outils existants afin d'accroître la compréhension et la redevabilité dans l'ensemble des secteurs de l'humanitaire.
- **Considérer les programmes comme une occasion de renforcer la base de connaissances factuelles sur les interventions qui contribuent à prévenir le mariage des enfants et à y répondre.** Collaborer avec les bailleurs de fonds et les instituts de recherche pour veiller à ce que les programmes s'appuient sur les données disponibles (eu égard au contexte et à l'intervention) et contribuent à la base de données factuelles grâce à un processus d'apprentissage et d'évaluation rigoureux. Idéalement, les programmes devraient comprendre une évaluation postérieure de manière à en évaluer la pérennité.

Financement

- **Financer des composantes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de qualité au sein des programmes à l'égard du mariage des enfants, ainsi que la recherche, les évaluations et les synthèses indépendantes en vue de mieux comprendre quelles interventions fonctionnent dans quels contextes,** notamment des évaluations postérieures, des études à long terme et la diffusion inclusive des résultats de recherche.
- **Appuyer les projets pilotes qui testent ou adaptent des interventions prometteuses à l'égard du mariage des enfants,** ce qui permet de tester différentes approches tout en laissant la place à un certain degré d'échec. Voici quelques exemples :
 - Tester des approches visant à changer les normes liées à la sexualité des filles
 - Aider les organisations de la société civile à mener des activités de budgétisation sensible au genre
 - Tester des approches flexibles de prestations de services de SSR et d'autres services dans les contextes humanitaires
 - Mettre en œuvre des programmes d'espaces sûrs conjugués à des programmes de droits économiques pour les filles déjà mariées.
- **Financer la recherche visant à combler les lacunes dans les savoirs, notamment en ce qui concerne le mariage des enfants et les changements climatiques, les filles vivant avec un handicap et les enfants et les adolescent·e·s LGBTQIA+.**
- **Financer des interventions à grande échelle sur plusieurs années qui testent différentes approches visant à accroître la portée des effets et à réaliser des changements transformateurs.** Par exemple, accroître la portée d'approches visant à changer les normes sociales ou examiner le rôle de l'éducation au sein de programmes à composantes multiples. Les programmes transformateurs prennent du temps et les progrès ne sont pas toujours immédiatement évidents.
- **Accroître le financement accordé aux organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes, d'après les plus récentes orientations sur les modalités de financement appropriées.** Le financement doit être fiable, flexible et à long terme, couvrir les dépenses administratives et de base, respecter et accroître l'expertise et la capacité d'agir des organisations bénéficiaires et s'efforcer de ne pas lier les fonds à des activités et projets spécifiques.
- **Exiger des bénéficiaires de financement potentiels qu'ils et elles s'engagent clairement à se concentrer sur la perspective des filles et à agir dans le respect de l'égalité des genres dans le cadre d'une approche d'octroi de fonds transformatrice.** Évaluer la capacité de réaliser cet engagement dans les programmes et la culture organisationnelle.
- **Financer les programmes humanitaires visant spécifiquement à prévenir le mariage des enfants et à y répondre, ainsi que les programmes plus globaux visant à transformer les normes de genre,** compte tenu de l'importance du financement humanitaire (et donc de son potentiel de réduction des taux de mariages d'enfants). Utiliser des principes d'élaboration de programmes centrés sur les filles de manière à répondre aux besoins déterminés par les filles elles-mêmes et par les personnes qui en prennent soin, notamment en ce qui concerne les obstacles financiers et logistiques à la fréquentation scolaire.

Politique et plaidoyer

- **Plaider en faveur de l'inclusion de la prévention des risques de mariages d'enfants et de la réponse au mariage des enfants dans toutes les évaluations et stratégies du domaine de l'humanitaire**, y compris dans les principaux documents d'orientation des Comités permanents interorganisations et autres groupes, de manière à aider les acteur·rice·s de l'humanitaire à ne pas causer de tort et à exploiter les possibilités de « gains rapides » pour prévenir le mariage et répondre aux besoins des filles déjà mariées qui ne manqueront pas de se manifester dans les contextes humanitaires.
- **Plaider auprès des gouvernements nationaux en faveur de l'intégration de composantes à l'égard du mariage des enfants au sein d'interventions à grandes échelles**. Par exemple, il pourrait s'agir d'intégrer une composante de changement des normes à un programme de protection sociale. Il est préférable de viser en priorité les gouvernements qui ont démontré un intérêt envers les programmes à l'égard du mariage des enfants et les contextes où les cadres et législations en vigueur appuient le changement.
- **Plaider en faveur de réformes des systèmes nationaux et mondiaux qui perpétuent la précarité économique des femmes et des filles**, surtout en ce qui concerne les politiques macroéconomiques qui contraignent les femmes à des emplois précaires et faiblement rémunérés.
- **Tester et améliorer les cadres de plaidoyer et de sensibilisation qui encouragent le leadership au sein des gouvernements en matière d'égalité des genres** (au moyen d'une budgétisation sensible au genre ou de l'élaboration de politiques promouvant l'égalité des genres). Accroître la capacité des organisations locales de défense des droits des femmes et des mouvements féministes à plaider en faveur de budgets plus inclusifs (et apprendre de leur expertise en la matière), surtout en ce qui concerne les liens entre l'éducation des filles, les moyens de subsistance et la protection des femmes dans le monde du travail.
- **Encourager les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds à intégrer des approches promouvant l'égalité des genres et des objectifs d'autonomisation des adolescentes et des femmes dans les priorités et secteurs émergents**, notamment la croissance verte, l'écotourisme et les énergies renouvelables.

Bibliographie

- AGUILERA, A., S. Green, M. Greene, C. Izugbara et E. Murphy-Graham. « [Multidimensional Measures are Key to Understanding Child, Early, and Forced Marriages and Unions](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, no 2, 2021.
- AINUL, S., F. Noor, I. Hossain, I. Ehsan, M. Manzur, U. Rob et S. Amin. [Keeping Girls in Schools to Reduce Child Marriage in Rural Bangladesh: Endline Assessment](#), Population Council, Dhaka, 2021.
- ALIGN, [site Web](#). Consulté en novembre 2022.
- AUSTRIAN, K., E. Soler-Hampejsek, B. Kangwana, N. Maddox, M. Diaw, Y. Dibaba, B. Abuya, E. Muluve, F. Mbushi, H. Mohammed, A. Aden et J. Maluccio. « [Impacts of Multisectoral Cash Plus Programs on Marriage and Fertility After 4 Years in Pastoralist Kenya: A Randomized Trial](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, no 6, 2022.
- AUSTRIAN, K., E. Soler-Hampejsek, J. Behrman, J. Digitale, N. Hackonda, M. Bweupe et P. Hewett. « [The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program \(AGEP\) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: a cluster randomized controlled trial in Zambia](#) », *BMC Public Health*, vol. 20, no art. 349, 2020.
- AZCONA, G., A. Bhatt, R. Gammarano et S. Kapsos. [Spotlight on Goal 8: The impact of marriage and children on labour market participation](#), ONU Femmes, Fonds monétaire international, 2020.
- BELLÉS-OBREIRO, C., et M. Lombardi, « [Will you marry me, later? Age-of-marriage laws and child marriage in Mexico](#) », *Journal of Human Resources*, 2020.
- BILLOWITZ, M., N. Karim et K. Watson. [La sexualité des filles et les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés : cadre conceptuel](#), Torchlight Collective et le Groupe de travail sur les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés et la sexualité, 2022.
- BISWAS, S., et U. Das. « [Do promises work? Assessing the long-term benefits of 'Apni Beti Apna Dhan' programme](#) », *Ideas for India*, 2021a. Consulté en novembre 2022.
- BISWAS, S., et U. Das. [What's the worth of a promise? Evaluating the longer-term indirect effects of a programme to reduce early marriage in India](#), Global Development Institute Working Paper Series, Manchester, 2021b.
- BOENDER, C. [The relationship between child labour and child marriage: A discourse analysis](#), UNICEF, Katmandou, 2021.
- CAMERON, C., C. Chiya, M. Chonta, N. Israelite, S. Nixon, D. Njelesani, J. Njelesani, P. Parnes et E. Swai. [The bedrock of inclusion: Why investing in the education workforce is critical to the delivery of SDG4](#), ActionAid, Education International, Light for the World, 2021.
- CARRICO, A., K. Donato, K. Best et J. Gilligan. « [Extreme weather and marriage among girls and women in Bangladesh](#) », *Global Environmental Change*, vol. 65 (2020).
- CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR LES FEMMES. [The economic impacts of child marriage: Key findings](#), Centre international de recherche sur les femmes, 2018.
- KANESATHASAN, A. [Key insights for first-time parent programs: lessons from implementing first-time parent interventions to improve health and gender outcomes in three countries](#), Evidence to Action, 2021.
- CHIRWA, E., R. Jewkes, I. Van de Heijden et K. Dunkle. « [Intimate partner violence among women with and without disabilities: a pooled analysis of baseline data from seven violence-prevention programmes](#) », *BMJ Global Health*, vol. 5, 2020.
- CHOWDHARY, P., F. Mekuria, D. Tewahido, H. Gulema, R. Derni et J. Edmeades. « [Building sustainable and scalable peer-based programming: promising approaches from TEFSA in Ethiopia](#) », *Reproductive Health*, vol. 19, no 55, 2022.
- CHRISTIAN AID et Social Development Direct. [Gender, inclusion, power and politics \(GIPP\) analysis toolkit](#), 2021.
- COMUNIDAD DE LESBIANAS INCLUSIVAS DOMINICANAS (COLESDOM). [I am all of those girls who got kicked out of their house: relation among early departures of children and adolescents and the disrespect of their caregivers in the face of transgressions of traditional gender roles in the Dominican Republic](#), 2022. Consulté en novembre 2022.
- DEVEAUX, K., et G. Dubrow. [Kit d'action : Impliquer les parlements dans la budgétisation sensible au genre](#), ONU Femmes, New York, 2022.
- DOLKER, T. [Where is the money for feminist organizing?](#), Association for Women in Development, 2022.
- DUNKLE, K., I. Ven der Heijden, E. Stern et E. Chirwa. [Disability and violence against women and girls: Emerging evidence from the What Works to Prevent Violence Against Women and Girls Global Programme](#), What Works to Prevent Violence Against Women and Girls Global Programme, 2018.
- ELLSBERG, M., W. Ugarte, J. Ovince, A. Blackwell et M. Quintanilla. « [Long-term change in the prevalence of intimate partner violence: a 20-year follow-up study in Leon, Nicaragua, 1995-2016](#) », *BMJ Global Health*, vol. 5, 2020.
- ENDALE, K., N. Jones, E. Presler-Marshall, T. Woldehanna, W. Yadete, A. Abdissalam, A. Alemu, Y. Gebeyehu, K. Gezahegne, R. Murha, E. Neumeister, A. Tesfaye, K. Tilahun, F. Workneh. [Exploring the patterning and drivers of FGM/C and child marriage in pastoralist Ethiopia: Baseline report from the Afar and Somali regions](#), Londres, Gender and Adolescence: Global Evidence, 2022.
- ESHO, T., E. Komba, F. Richard et B. Shell-Duncan. « [Intersections between climate change and female genital mutilation among the Maasai of Kajiado County, Kenya](#) », *Journal of Global Health*, vol. 11, 2021.
- EQUALITY NOW. [Press Release: Victory for girls in Sierra Leone as the government lifts the ban that prohibits pregnant schoolgirls from attending school](#), 2020. Consulté en novembre 2022.

FEMNET. [The audacity to disrupt: An introduction to feminist macro-level economics](#), Réseau du genre et du développement, Réseau de développement et de communication des femmes africaines, 2020.

FILLES, PAS EPOUSES. [Le mariage des enfants et la santé et les droits sexuels et reproductifs](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2019.

FILLES, PAS EPOUSES. [La société civile et le plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants : Leçons tirées de six projets pilotes](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2020.

FILLES, PAS EPOUSES. [Une décennie de progrès : Dix ans de Filles, Pas Epouses et du partenariat mondial pour la fin du mariage des enfants](#), Filles, Pas Epouse, Londres, 2021a.

FILLES, PAS EPOUSES. [Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2021b.

FILLES, PAS EPOUSES. [Appuyer les filles déjà mariées, les mères adolescentes et les filles enceintes](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2021c.

FILLES, PAS EPOUSES. [L'éducation des filles et le mariage des enfants](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2022a.

FILLES, PAS EPOUSES. [Pleins feux sur la recherche : Approches multisectorielles et multiniveaux réussies pour remédier au mariage des enfants](#), Filles, Pas Epouses, Londres, 2022b.

FILLES, PAS EPOUSES. « Mariage des enfants et violence basée sur le genre ». Consulté en novembre 2022.

FILLES, PAS EPOUSES. « [Réunions de recherche trimestrielles du CRANK](#) ». Consulté en octobre 2022.

FILLES, PAS EPOUSES. « [Outil de suivi de recherche du CRANK](#) ». Consulté en octobre 2022.

FINNIE, A., E. Malhotra, M. Travers, M. Plesons et V. Chandra-Mouli. [Faire progresser la base de données factuelles sur les stratégies visant à mettre fin au mariage des enfants et à appuyer les filles mariées : Compte rendu de réunion, du 30 septembre au 2 octobre 2019](#), Filles, Pas Epouses, UNFPA, UNICEF, OMS, 2020.

FRECCERO, J., et A. Taylor. [Child marriage in humanitarian crises: girls and parents speak out on risk and protective factors, decision-making, and solutions](#), Centre des droits humains et Centre de la recherche et de l'information de la Fondation Roi Hussein, Plan International, Save the Children, 2021.

FREE PERIODS. [Site web](#). Consulté en novembre 2022.

GAMBIR, K., A. Matsika et C. Lofthouse. [Our voices, our future: Understanding child marriage in food-insecure communities in Chiredzi District, Zimbabwe](#), Plan International, Women's Refugee Commission, The Cynefin Co., 2022.

HABERLAND, N. et D. Rogow. « [Sexuality education: Emerging trends in evidence and practice](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 56, no 1 (2014).

HAMAD, B., S. Elamassie, E. Oakley, S. Alheiwidi et S. Baird. « [No one should be terrified like I was! Exploring drivers and impacts of child marriage in protracted crises among Palestinian and Syrian refugees](#) », *The European Journal of Development Research*, no 33 (2021).

HARPER, C., R. Marcus, R. George, S. D'Angelo et E. Samman. [Gender, power and progress: How norms change](#), ALIGN: ODI, 2021.

HARRIS, A. et K. Gambir. [Our Voices, our future: Understanding risks and adaptive capacities to prevent and respond to child marriage in the Bansamoro Autonomous Region in Muslim Mindanao \(BARAMM\)](#), Plan International, Women's Refugee Commission, Transforming Fragilities, 2022.

HORII, H. « [Child marriage as a 'solution' to modern youth in Bali](#) », *Progress in Development Studies* vol. 20, no 4, 2020.

HOWE, K., E. Stites, M. Moran, A. Marshak, K. Hammada, S. Sulaiman, N. Lony et T. Maguek. [Circumscribed lives: Separated, divorced and widowed female youth in South Sudan and the Kurdistan region of Iraq](#), Tufts University, 2022.

HALL, T. [Tanzania Allows Teenage Mothers to Be Back in School, HRW](#). Consulté en octobre 2022.

HTUN, M. et F. Jensenius. « [Fighting violence against women: laws, norms and challenges ahead](#) », *Daedalus*, vol. 149, no 1, 2020.

HUNERSEN, K., W. Robinson, N. Krishnapalan et J. Metzler. [Child marriage in humanitarian settings in the Arab States Region: Study results from Djibouti, Egypt, Kurdistan Region of Iraq and Yemen](#), UNFPA, UNICEF, Women's Refugee Commission, Johns Hopkins University, 2020.

KARIM, N. [Les Mouvements Féministes et les Mouvements de Femmes dans le Contexte de l'élimination de la Violence Contre les Femmes et les Filles - Implications pour les Bailleurs de Fonds et les Subventionneurs](#), Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2022.

KENDALL, T. [Tackling the taboo in Latin America and the Caribbean: sexuality and gender-transformative programmes to address child, early and forced marriage and unions](#), Groupe de travail sur les MUEPF et la sexualité, 2022.

KOLUNDZIJA, A. et R. Marcus. [Gender norms and youth-friendly sexual and reproductive health services: Annotated bibliography](#), Advancing Learning and Innovation on Gender Norms, 2019.

KORIS, A., S. Steven, V. Akika, C. Puls, C. Okoro, D. Bitrus, I. Seff, J. Deitch et L. Stark. « [Opportunities and challenges in preventing violence against adolescent girls through gender transformative, whole-family support programming in Northeast Nigeria](#) », *Conflict and Health*. vol. 16, no 26 (2020).

KOSTER, W., E. Miedema et al. [Impact evaluation report: On 5-years of "Her Choice: Building child marriage-free communities"](#), Université d'Amsterdam, 2021.

LEIGH, J., P. Baral, A. Edmier, J. Metzler, C. Robinson et T. Skanthakumar. [Child Marriage in Humanitarian Settings in South Asia: Study Results from Bangladesh and Nepal](#), UNFPA APRO, UNICEF, 2020.

MALAKAR, K. « [Informality of work, poverty and feminization of workforce: Implications of neoliberalism](#) », *EPRA International Journal of Research and Development*, vol. 5, no 4, 2020.

MALHOTRA, A. et S. Elnakib. « [20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 68, no 5, 2021a.

MALHOTRA, A. et S. Elnakib. [Evolution in the evidence base on child marriage: 2000-2019](#), UNFPA, 2021b.

MATHERS, N. [Poverty, cash transfers and adolescents' lives: exploring the unintended consequences of Nepal's social pension: A mixed-methods study](#), London School of Economics, 2020.

MATHERS, N. [Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants : Revue et synthèse des données](#), *Filles, Pas Epouses*, 2021.

MEANEY-DAVIS, J., H. Lee et K. Andrae. [Disability and Child Marriage](#), Disability Inclusion Helpdesk no 38, 2020.

MEHRA, M. et S. Maheshwari. « [Child marriage prosecutions in India: Case law analysis of actors, motives and outcomes 2008-2017](#) », *Partners for Law in Development*, no 3.

MELNIKAS, A., G. Saul, M. Chau, N. Pandey, J. Mkandawire, M. Gueye, A. Diarra et S. Amin. [More Than Brides Alliance: Endline Evaluation Report 2016-2020](#), Population Council, 2021.

MSI REPRODUCTIVE CHOICES, [Evidence and Insights Compendium](#), MSI Reproductive Choices, 2022.

MUCHOMBA, F. M. « [Parents' assets and child marriage: Are mother's assets more protective than father's assets?](#) », *World Development*, vol. 138, no C (2021).

MUSADDIQ, T. et F. Said. « [Educate the girls: Long run effects of secondary school for girls in Pakistan](#) », *World Development*, vol. 161, no C (2023).

NGUM, S. et D. Livingstone. [Green growth opportunities for women and youth in urban areas of Mozambique: Key green sectors and best practices](#), WOW Helpdesk, 2021.

OIT. [ILO Brief: Gendered impacts of COVID-19 on the garment sector](#), Organisation internationale du travail, 2020.

PLESONS, M., E. Travers, A. Malhotra, A. Finnie, N. Maksud, S. Chalasani et V. Chandra-Mouli. « [Updated research gaps on ending child marriage and supporting married girls for 2020-2030](#) », *Reproductive Health*, vol. 18, no 52, 2021.

PSAKI, S., A. Melnikas, E. Haque, G. Saul, C. Misunas, S. Patel, T. Ngo et S. Amin. « [What are the drivers of child marriage? A conceptual framework to guide policies and programs](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, no 6, 2021.

POSITIVE VIBES. [What We Do](#). Consulté en octobre 2022.

PROGRAMME MONDIAL UNFPA-UNICEF VISANT À METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS. [Preventing and responding to child marriage in humanitarian settings: The Global Programme approach](#), UNFPA, UNICEF, 2020.

PROGRAMME MONDIAL UNFPA-UNICEF VISANT À METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS. [Technical note on partnering with men and boys to end child marriage in the Global Programme to End Child Marriage](#), UNFPA, UNICEF, 2020.

PROGRAMME MONDIAL UNFPA-UNICEF VISANT À METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS. [Child marriage in humanitarian settings in the Arab States Region: Study results from Djibouti, Egypt, Kurdistan Region of Iraq and Yemen](#), UNFPA, UNICEF, Women's Refugee Commission, Johns Hopkins University, 2020.

PROGRAMME MONDIAL UNFPA-UNICEF VISANT À METTRE FIN AU MARIAGE D'ENFANTS. [Research strategy for Phase II: UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage](#), UNFPA, UNICEF, 2021.

RAISING VOICES. « [Community for Understanding Scaling Processes \(CUSP\)](#) ». Consulté en novembre 2022.

RIVERO, E. et J. Palma. [Informe sobre uniones tempranas en México: Resumen Ejecutivo](#), INSAD, Mexico, 2017.

ROSE, P., R. Gordon, L. Marston et A. Zubairi. [Transformative Political Leadership to Promote 12 Years of Quality Education for All Girls](#), REAL Centre, University of Cambridge, 2020.

ROSE, P. [Exploring the school to work transition for adolescent girls: Summary](#), REAL Centre, University of Cambridge, 2021.

RUDGARD, W., S. Dzumbunu, R. Yates, L. Hertzog, D. Emaway et L. Cluver. « [Multiple impacts of Ethiopia's Health Extension Program on adolescent health and wellbeing: A quasi-experimental study 2002-2013](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 71, no 3, 2022.

SAUL, G., A. Diarra, A. Melnikas et S. Amin. « [Voice without choice? Investigating adolescent girls' agency in marital decision-making in Niger](#) », *Progress in Development Studies*, vol. 20, no 4, 2021.

SENGUPTA, A., S. Sood, N. Kapil et T. Sultana. « [Enabling gender norm change through communication: a case study of a trans-media entertainment-education initiative in Bangladesh](#) », *Journal of Development Communications*, vol. 31, no 2, 2020.

SIDDIQI, M. et M. Greene. « [Mapping the field of child marriage: Evidence, gaps and future directions from a large-scale systematic scoping review, 2000-2019](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, no 3, 2022.

SOLER-HAMPEJSEK, E., B. Kangwana, K. Austrian, S. Amin et S. Psaki. « [Education, Child Marriage, and Work Outcomes Among Young People in Rural Malawi](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, no 6, 2021.

SPOTLIGHT INITIATIVE, [Spotlight Initiative](#). Consulté en novembre 2022.

- STARK, L., I. Seff et C. Reis. « [Gender-based violence against adolescent girls in humanitarian settings: A review of the evidence](#) », *Lancet Child and Adolescent Health*, vol. 5, no 3, 2021.
- STASZEWSKA, K., K. Miller et E. Lever. [Moving more money to the drivers of change: How bilateral and multilateral funders can resource feminist movements](#), AWID, Mama Cash, Count Me In!, 2022.
- STERN, E., I. Van der Heijden et K. Dunkle. « [How people with disabilities experience programs to prevent intimate partner violence across found countries](#) », *Evaluation and Program Planning*, vol. 79, 2020.
- UNICEF. [Addressing the needs of adolescent and young mothers affected by HIV in Eastern and Southern Africa](#), UNICEF, New York, 2020.
- UNICEF. [Child marriage and the law: Technical note for the global programme to end child marriage](#), UNICEF, New York, 2020.
- UNICEF. [Impact evaluation of the Integrated Safety Net Programme in the Amhara Region of Ethiopia: Baseline report](#), Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2020.
- UNICEF. [Vers l'élimination du mariage des enfants : Tendances mondiales et profils de progrès](#), UNICEF, New York, 2021.
- UNICEF. [The power of education to end child marriage](#), UNICEF, New York, 2022.
- UNICEF. [Leveraging large-scale sectoral programmes to prevent child marriage](#), UNICEF, New York, 2022.
- UNICEF. [Child marriage on the rise in Horn of Africa as drought crisis intensifies](#). Consulté en octobre 2022.
- UNICEF. [Le mariage des enfants dans le monde. Consulté en octobre 2022](#).
- UNICEF. [10 millions de filles supplémentaires risquent d'être mariées durant leur enfance à cause de la COVID-19. Consulté en octobre 2022](#).
- UNFPA. [Transcending norms: Gender transformative approaches in women's and girls' safe spaces in humanitarian settings](#), UNFPA, New York, 2021.
- VAN DER HOR, C., K. Herrier et D. Ferris. « [Gender-responsive and disability-inclusive education budgeting](#) », ActionAid, Campagne mondiale pour l'éducation, Light for the World, 2022.
- WOMEN POWER CONNECT et le Socio-Legal Information Centre, [The status of child marriage in India: A guide for NGOs and CSOs on using the law to end child marriage in India](#), Filles, Pas Epouses, 2022.

Interventions et recherches sur le mariage des enfants entre 2020 et 2022 : examen des données probantes

mars 2023

« Cette revue examine les données publiées entre 2020 et 2022 sur des interventions éprouvées et prometteuses visant à prévenir le mariage des enfants et à soutenir les filles qui sont (ou ont été) mariées et comprend également des suggestions pour les recherches, politiques et programmes futurs. »

The Child Marriage Research to Action Network (the CRANK) is a joint initiative of *Girls Not Brides: The Global Partnership to End Child Marriage* and the United Nations Population Fund (UNFPA) - United Nations Children's Fund (UNICEF) Global Programme to End Child Marriage.